

**prCOMMUNAUTE  
URBAINE  
DE  
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 JUIN 2012 A 09 H 30  
(Convocation du 11 juin 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Deux Juin Deux Mil Douze à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard	M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain	M. LOTHAIER Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20	M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30	Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. ROUVEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

M. LAMAISON et Mme LIRE ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 13 AVRIL 2012**

Le procès verbal de la séance du 13 avril 2012 a été adopté sans observation.

## **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.**

### **POLE ADMINISTRATION GENERALE** **Direction de la commande publique**

- Liste des MAPA notifiés en mars et avril 2012.
- Liste des marchés notifiés en mars et avril 2012.

### **Direction des Affaires Juridiques**

#### **Contentieux :**

#### **En défense : Procédures au fond**

- Société Le Parc Daney c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux tendant à la condamnation solidaire du Grand Port Maritime de Bordeaux, de la Ville de Bordeaux et de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'indemniser, à hauteur de 15.754.140,14 € HT, en réparation d'un prétendu préjudice subi dans le cadre d'un projet d'acquisition, d'aménagement et de commercialisation d'une emprise urbaine située au nord de Bordeaux ( projet dit « APSYS ») des services communautaires – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Société BOURSE DE L'IMMOBILIER c/CUB – Requête devant la Cour Administrative de Bordeaux tendant à l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 3 novembre 2011 rejetant sa requête indemnitaire, à hauteur de 55 000 €, à titre de dommages et intérêts du fait des préjudices liés à la perte de commission en tant que mandataire immobilier dans les opérations de vente de deux biens immobiliers sis au Taillan Médoc et à Bordeaux – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.
- Mesdames VEYSSIERE c/CUB – Requête devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux en vue de la réitération d'une prétendue vente de leur immeuble sis 35 rue Edouard Mayaudon à Bordeaux intervenue à l'occasion d'échanges de courrier, dans

le cadre d'une procédure de délaissement engagée sur le foncement du code de l'urbanisme – Décision de la CUB de défendre ses intérêts dans cette instance.

**Montant des honoraires**  
**Procédures d'expropriation**

- BLANQUEFORT – Affaire CUB / PINNA – Signification jugement – SCP BIRAN – 73,36 €

**Procédures d'expulsion**

- MERIGNAC – 36 rue du Béarn – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 639,36 €
- BORDEAUX – 58 à 66 rue de la Faïencerie – Eviction de squatters – Maître CASIMIRO – 1015,96 €

**POLE DYNAMIQUES URBAINES**  
**Direction du Foncier**

- 2012/633 du 25/04/2012 – DPU - SAINT MEDARD EN JALLES - rues Benjamin Franklin et Frédéric Delmestre - Indivision EGAN - 1 100 000 € - 21.8240.2111.UB32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/643 du 27/04/2012 - Arrêté de cession - GRADIGNAN – 43 rue de Chaut – Commune - 41 113,72 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/644 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 15 rue du Blayais – SCI AMRG 88 - 840 € - 21.2112.8220.TM00.VB31804.
- 2012/645 du 27/04/2012 - Arrêté de rétrocession - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Leyssotte – Commune - 1 € symbolique - 77.775.8240.UC32.
- 2012/646 du 27/04/2012 - Annulation de l'arrêté 2012/167 du 2/02/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 43 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – M. et Mme GATTO - 72 000 € - 21.2112.8220.TM00.VB550.
- 2012/647 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – rue Roger Espagnet – M. et Mme LAROCHE - 4 128 € - 23.2112.8220.TL00.VCA00.
- 2012/648 du 27/04/2012 - Modification de l'article 1 de l'arrêté 2010/1328 du 22/07/2010 - Arrêté de cession - TALENCE – avenue Jean Racine – place Paul Gauguin – Commune - 1 € symbolique.
- 2012/649 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - BORDEAUX – 142 rue Billaudel angle impasse d'Agen – M. et Mme LOVILLE - 5 600 € - 21.2112.8220.TC00.VA1A.

- 2012/650 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX CAUDERAN – 24 allée des Pasteurines – M. SARRAMIA - 8 588 € - 21.2112.8220.TC00.VB063.
- 2012/651 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - LE HAILLAN – chemin du Broustera - Mme BOTTIN et M. MALENDJE - 26 700 € - 21.2112.8220.TN00.VB200.
- 2012/652 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES - secteur de Balan - consorts DARRIBEAUDE - 11 300 € - 21.2111.8220.TN00.DD08.
- 2012/653 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – secteur de Balan – Mme GONZALEZ - 10 420 € - 21.2111.8220.TN00.DD08.
- 2012/654 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – secteur de Balan – M. et Mme MICHELET - 2 700 € - 21.2111.8220.TN00.DD08.
- 2012/655 du 27/04/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – secteur de Balan – consorts DESCOS - 10 200 € - 21.2111.8220.TN00.DD08.
- 2012/656 du 27/04/2012 - Arrêté de cession et d'indemnisation + travaux - BEGLES – rue Louis Eloi – M. et Mme OBEDE - 7 900 € - 4 104 € - 7 900 € - 77.775.8240.UC32 - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/679 du 27/04/2012 – DPU - EYSINES – 7 place de la République – SCI OUDIN et Fils - 370 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/689 du 2/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – 77 avenue du Général de Gaulle – M. DRUNAUD - 21.2112.8220.TN00.VB449.
- 2012/690 du 2/05/2012 - Arrêté d'échange parcellaire + travaux - PESSAC – avenue du Haut Lévêque – consorts MORVAN - 29 300 € - 21.21110022KD00.TW20A.
- 2012/691 du 2/05/2012 - Arrêté 2008/1359 du 9/07/2008 annulé - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – rue de Landegrand – SCI BERNARD - 3 930 € - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/692 du 2/05/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - BOULIAC – route de Latresne – groupe AUCHAN - 3 500 € - 21.2111.8310.TE00.PD00.
- 2012/693 du 2/05/2012 - Arrêté d'indemnisation pour démolition et reconstruction - BEGLES – 15 impasse Dilly – M. AUDUIT - 9 490 € - 21.21150002.KD00.TW30.
- 2012/713 du 4/05/2012 - Arrêté d'acquisition tramway - BEGLES – 13 impasse Dilly – M. et Mme SALEUR - 4 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/714 du 4/05/2012 – DPU - MERIGNAC – 2 avenue du Phare – SCI DU PHARE - 377 080 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/715 du 7/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile – Mme LELIEVRE - 21.2112.8220.TN00.VCA00.

- 2012/716 du 7/05/2012 - Arrêté 2012/87 du 26/01/2012 annulé - Arrêté de cession – BORDEAUX – rue du Professeur Villemin – Mme ANNAB HATTIKA - 29 200 € - 77.775.8240.A410.
- 2012/717 du 7/05/2012 - Arrêté de cession - BEGLES – rue Calixte Camelle – SA ANGLE VERT - 300 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/718 du 7/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. URBANSKI - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/719 du 7/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – avenue de la Belle Etoile - SARL BEOLETTO - 21.2112.8220.TN00.VCA00.
- 2012/721 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - TALENCE – chemin Lafitte et chemin de Bénédigues – Société Le Neuilly - 21.2112.8220.TM00.VA1A.
- 2012/722 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – 22 rue Francis Martin – M. DANTAS - Mme DIAS - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/723 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 55 bis avenue de la Forêt - M. DELARUELLE - 15 474 € - 21.2112.8220.TN00.VB28104.
- 2012/724 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BOULIAC – chemin de la Matte – M. HAFID - 21.2112.TC00.VA1A.
- 2012/725 du 10/05/2012 - Arrêté de cession - EYSINES – rue du Champ de Courses – Mme MERMOZ - 2 436 € - 77.775.8240.UC32.
- 2012/726 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT AUBIN DE MEDOC – 15 route de Mounic - consorts AINARDI - 21.2112.8220.TC00.VA1A.
- 2012/727 du 10/05/2012 - Arrêté d'acquisition - EYSINES – angles des rues du Moulineau et de Montalieu - consorts LALOUBEYRE - 4 520 € - 21.2112.8220.TN00.VB162.
- 2012/737 du 10/05/2012 – DPU - MERIGNAC – 52 avenue de la Marne – consorts BARNABE-GARNERO-THIOU - 153 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/738 du 10/05/2012 – DPU - Arrêté 2011/1682 du 20/09/2011 retiré - TALENCE – 48 rue Pierre Renaudel – consorts LUBAT-DELREX.
- 2012/739 du 10/05/2012 – DPU - BLANQUEFORT – lieudit Arboudeau Est – Mme CHOUQUET - 7 620 € - 21.8240.2111.UC32.HAA.
- 2012/743 du 15/05/2012 – DPU - MERIGNAC – 15 rue Paul Dukas – SCI JAXIM - 309 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/751 du 21/05/2012 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 18 avenue des Lacs - M. et Mme GONDONNEAU - 1 980 € - 21.2112.8220.TM00.VA1A.

- 2012/752 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. et Mme URBACH - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/753 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - Mme ABDALLAH - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/754 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – Merleau Ponty - Melle CHACUN - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/755 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. PILET - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/756 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. et Mme MESMAIN - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/757 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. Luc COULON - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/758 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. Pierre COULON - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/759 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. et Mme VILLEPONTOUX - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/760 du 21/05/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – rue Merleau Ponty - M. MUR - 21.2111.TE00.UF.
- 2012/779 du 16/05/2012 – DPU - MERIGNAC – 43 avenue de l'Yser et 3 avenue Roland Dorgelès – SCI MARIE KVF - 600 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/780 du 16/05/2012 – DPU - BRUGES – chemin de la Hutte – SARL ARAUCAN - 450 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA - 11.6226.8240.UC32.
- 2012/807 du 21/05/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BEGLES – 69 rue des Frères Moga - M. et Mme CHARLES - 110 000 € - 21.21110002.KD00.TW30.
- 2012/808 du 23/05/2012 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 11 rue du Blayais – Ms RIVERA - 2 300 € - 21.2112.8220.TM00.VB31804.
- 2012/809 du 23/05/2012 – DPU - PESSAC – 59 avenue Bougnard - M. et Mme MEDIAVILLA - 500 000 € - 21.2115.8240.UC32.HAA - 21.21110002.DK00.TW30.
- 2012/811 du 23/05/2012 – DPU - LE HAILLAN – 180 avenue Pasteur – Mmes DANET - 165 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/820 du 29/05/2012 - Arrêté 2012/88 du 26/01/2012 annulé - Arrêté de cession - BORDEAUX – rue du Professeur Villemin – Construction System Bois CSB - 44 600 € - 77.775.8240.A410.

- 2012/824 du 29/05/2012 – DPU - MERIGNAC – chemin du Phare – Mme CROIZETTE - 946 920 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 2012/826 du 29/05/2012 – DPU - PESSAC – 91 rue Jean Jaurès – Les Echoppes - conjoints HUBERT-DENEY - 425 000 € - 21.8240.2115.UC32.HAA.
- 26/04/2012 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BASSENS – 83 route de Saint Louis - M. et Mme CAILLAUD.
- 4/05/2012 - AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - VILLENAVE D'ORNON – 18 à 22 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Charcuterie Bordelaise.
- 10/05/2012 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - AMBARES ET LAGRAVE – 2 avenue Pierre Mendès France – OPH Aquitanis.

**POLE PROXIMITE**  
**Direction de la Voirie**

- Arrêté n°659 du 26 avril 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à LA POSTE, pour des coffres relais implantés à Bordeaux – 403 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°660 du 26 avril 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à LA POSTE, pour des coffres relais implantés à Mérignac – 183 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°661 du 26 avril 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à la société BOUYGUES IMMOBILIER, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, avenue des Quarante Journaux, à titre gratuit.
- Arrêté n°728 du 9 mai 2012 – LE HAILLAN – Lot « Maurice Ravel » – Allée du Boléro – Classement.
- Arrêté n°729 du 9 mai 2012 – BEGLES – Angle rue Calixte Camelle/rue Marcel Cachin – Déclassement d'une emprise de 2m<sup>2</sup> au droit de la parcelle AK 101.
- Arrêté n°730 du 10 mai 2012 – Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à SAS MAESTRO, pour une dalle de répartition implantée à Bordeaux, rue Emile Combes et Marius Faget – A titre gratuit.

- Arrêté n°784 du 18 mai 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à AUTOCOOL, pour des arceaux anti-stationnement implantés à Bordeaux, dans le cadre de la réservation d’emplacements dédiés à l’autopartage – 348 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°785 du 18 mai 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à AUTOCOOL, pour des arceaux anti-stationnement implantés à Mérignac, dans le cadre de la réservation d’emplacements dédiés à l’autopartage – 35 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.
- Arrêté n°818 du 24 mai 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à PICOTY RESEAU SAS, les pistes d’accès desservant la station-service sise à Le Bouscat, 202 avenue de la Libération CdG – A titre gratuit.
- Arrêté n°819 du 24 mai 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par permission de voirie, délivrée à PICOTY RESEAU SAS, les pistes d’accès desservant la station-service sise à Lormont, 3 avenue de la Résistance – A titre gratuit.
- Arrêté n°852 du 4 juin 2012 – Autorisation d’occupation temporaire (AOT) du domaine public routier, par mise à disposition, délivrée à DENIS RICHARD GESTION, pour du stationnement à Mérignac, avenue JF Kennedy angle avenue de la Somme – 4 420 euros – chapitre 70 – compte 70323 – fonction 8220 – Redevance annuelle.

#### Communication effectuée

**M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite la bienvenue à ses collègues et fait observer que l'ordre du jour est un peu plus chargé que d'habitude, mais qu'il n'y a pas beaucoup de délibérations qui ont été dégroupées, comme notamment celles sur le compte Administratif. Il souligne qu'il y a aussi les rapports d'activités des délégués derrière lesquels chacun sait qu'il y a des dizaines ou des centaines de M€ en jeu. Ils ont vu hier en Bureau l'organisation de la séance, et ils commenceront par les affaires dégroupées, feront ensuite un point sur les finances et enfin examineront les rapports d'activités.

Il rappelle que comme le Conseil pourrait durer un peu plus longtemps, un buffet a été prévu mais qu'il ne sera ouvert qu'après la fin du Conseil, sinon ce dernier durerait trop longtemps. En revanche, il leur demande de bien vouloir noter d'ores et déjà, que le Conseil du 13 juillet durera, à son avis, la journée, car il y a énormément de dossiers à l'ordre du jour, que ce soit le choix du délégué sur la DSP Assainissement dite de transition, le débat sur la grande salle, un débat sur le foncier sur lequel il reviendra, un point sur le Grenelle des Mobilités, le débat sur le délégué KEOLIS qu'ils reprendront au prochain Conseil, parce que le rapport qui est présenté aujourd'hui est juste celui du délégué, les services de la CUB n'ayant pas eu le temps de faire leur propre analyse. Il pense qu'il est plus sain d'avoir les deux points de vue et donc, de manière formelle, le rapport de KEOLIS passera aujourd'hui, mais il a été convenu hier en Bureau que c'est au mois de juillet que le débat approfondi aura lieu.

Il précise également qu'au Bureau d'hier, ils ont évoqué la question de la politique foncière et de l'établissement public foncier, mais comme ils avaient un ordre du jour chargé hier, ils

n'ont pas eu le temps d'en débattre, et il leur propose donc de fonctionner de la manière suivante : au Conseil du 13 juillet, ils auront un débat d'orientation sur la politique foncière, ce qui leur permettra de mettre à plat les différents arguments, et la délibération sera présentée au Conseil du mois de septembre. Le sujet est suffisamment important à son avis, pour qu'ils puissent en parler deux Conseils de suite.

Toujours par rapport au Bureau d'hier, il ne sait pas s'ils ont vu le communiqué de presse, mais en comité de projet, ils ont retenu cinq équipes pour « 55 000 hectares pour la Nature » qui est le pendant de « 50 000 logements ». Il annonce que les cinq équipes sont les suivantes : « BeCitizen » qui s'est caractérisé par une approche économique de la nature très intéressante, « Horizon » avec l'atelier Courajoud et Michel Desvigne qu'ils connaissent bien tous les deux, le bureau « Bas Smets » qui est une équipe belge qui avait aussi travaillé sur « 50 000 logements » et qui a vraiment une approche intéressante, l'« Agence Ter » qui est une agence de paysagistes extrêmement connue et qui s'est aussi associée avec Frank Bouté qui travaille notamment sur Euratlantique, et enfin « Coloco » qui sont des jeunes paysagistes, mais qui travaillent aussi en partenariat avec Gilles Clément qu'on ne présente plus, et notamment le cabinet ADH basé sur Bordeaux.

Il ajoute qu'il y aura la semaine prochaine une présentation de la démarche, avec un certain nombre de partenaires de l'agglomération, les communes naturellement, mais au-delà de ça, sur tout ce qui concerne un peu le réseau nature de la CUB. Il précise que les cinq équipes sont invitées le 9 juillet au moment de l'ouverture de l'exposition « 50 000 logements », et le 10 juillet, ils ont une première présentation, tandis qu'à partir de la rentrée du mois de septembre, ils auront une série de dialogues compétitifs, de la même manière que ce qu'ils ont pu avoir pour « 50 000 logements » autour du tramway.

Puis il demande à M. LAMAISON, Secrétaire de séance, de donner lecture des dossiers qui sont proposés pour un regroupement.

M. GUICHARD demandant si l'affaire n°27 concernant le rapport KEOLIS, est regroupée ou pas, M. le Président Vincent FELTESSE lui rappelle qu'ils ont dit hier en Bureau qu'elle était regroupée pour que le débat ait lieu plutôt au Conseil de juillet, où ils auront le rapport du délégué.

M. GUICHARD précise que les élus Communistes et Républicains ne participeront pas au vote de ce dossier.

M. CHAUSSET annonce que les élus Verts s'abstiendront sur la délibération n°31.

M. le Président Vincent FELTESSE ayant enregistré que cette proposition ne donnait pas lieu à d'autres interventions, met donc aux voix ces dossiers regroupés.

*Les dossiers regroupés sont les suivants :*

### **AFFAIRES REGROUPEES**

#### **M. FELTESSE**

**2012/6/ 1 Association Départementale pour la Défense de la Qualité de la Vie en Gironde - Représentation de la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'assemblée générale devant statuer sur la dissolution de l'association- Désignations**

### **DÉSIGNATIONS EFFECTUÉES**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 5 Marchés Publics - Pont Bacalan-Bastide - Communes de Bordeaux, Cenon et Lormont - Marché de travaux pour l'aménagement d'une voirie de desserte permettant une liaison bus pour le futur pont Bacalan-Bastide - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 6 Marchés Publics - Création d'un mail - secteur de Terre Sud à Bègles - Marché de travaux - n°11 352 U - Prestations supplémentaires - Avenant n°1**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 7 Modification du nombre d'administrateurs prévu dans les statuts de GERTRUDE-SAEM**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 8 PESSAC - Aménagement d'une piste cyclable entre le domaine universitaire et l'avenue du Pontet - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 9 Marchés publics - Auscultation des chaussées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TOUZEAU**

**2012/6/ 10 Marchés Publics - Fourniture et pose de Panneaux à Messages Variables et mise aux normes de ceux existants - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. BENOIT**

**2012/6/ 11 Association Transtech Aquitaine - Organisation de la manifestation Innov'Pro le 11 octobre 2012 - Programme de transfert d'innovation - Subventions de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/6/ 13 AMBARES-ET-LAGRAVE - ZAC "CENTRE VILLE" - Îlot C - Cession d'un terrain communautaire à l'aménageur AQUITANIS - Décisions - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme BOST**

**2012/6/ 14 Eysines Carès -Abrogation de la délibération instaurant la création de la ZAC - Modification du périmètre de prise en considération et lancement d'une nouvelle concertation - Décisions - Autorisations**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CARTRON**

**2012/6/ 15 Association Bruit du frigo - Lieux Possibles du 25 juin au 8 juillet 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2012/6/ 16 Marchés Publics - Traitement des gravats reçus sur les centres de recyclage communautaires - Appel d'offres ouvert - Lancement et autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. D CAZABONNE**

**2012/6/ 17 Mise en place d'une recyclerie à Bordeaux - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2012/6/ 19 Commune de BORDEAUX - Tramway phase 3 - Extension Ligne C Bordeaux Lac - Création d'un ouvrage d'art au niveau de l'échangeur n°4B de la rocade - Convention avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2012/6/ 20 Commune - MERIGNAC - Tramway phase 3 - Extension Ligne A - Création d'un ouvrage d'art au niveau de l'échangeur n°9 de la rocade - Convention avec la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. CHAUSSET**

**2012/6/ 21** Marchés Publics - Tram-train du médoc - Fabrication, travaux d'installation et de mise en œuvre des mobiliers de station du Tram-train du Médoc et des services partiels - (MOB TTM) - Appel d'offres ouvert - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme CURVALE**

**2012/6/ 22** Service public de chauffage urbain des Hauts de Garonne - rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2011 - Présentation

**COMMUNICATION EFFECTUÉE**

**M. DUCHENE**

**2012/6/ 23** BORDEAUX - PAE des Bassins à flot - Acquisition partielle de la parcelle SD 3 - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2012/6/ 24** Réseau Tbc - Accord transactionnel DSP Transport : Approbation de la transaction - Impact budgétaire - Décision Modificative n°7 - Adoption

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2012/6/ 25** Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Avenant n°4 - Adoption - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2012/6/ 26** Réseau Tbc - Présentation des résultats comptables de l'exercice 2011 - Clôture des comptes - Approbation - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. DUPRAT**

**2012/6/ 27** Transports urbains et transports pour personne à mobilité réduite - Présentation Rapport annuel "Transports" du délégataire - Année 2011

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Communication effectuée

Le groupe des élus Communistes et

Républicains ne participe pas au vote

**Mme FAYET**

**2012/6/ 28** Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 31 logements situés à Floirac "La Lisière de l'Étang" - Année 2012

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/6/ 29** Commune de Floirac - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 15 logements situés à Floirac Résidence "Rosa Parks" - Année 2012

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme FAYET**

**2012/6/ 30** Commune du Taillan - Subvention de surcharge foncière dans le cadre de la construction de 18 logements situés avenue de la Croix au Taillan Médoc - Année 2012

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FLORIAN**

**2012/6/ 31** BORDEAUX GIRONDE INVESTISSEMENT - Agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde - Programme d'actions et budget 2012 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

**M. FLORIAN**

**2012/6/ 32** Association Ecosite du Bourgailh - Programme d'actions 2012 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 36** Admission en non valeur de créances irrécouvrables dans l'exercice 2011 - Décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 37 FONDS DE PROXIMITE - Affectation du produit de la Taxe Locale d'Equipement collectée en 2011 au Fonds d'Intérêt Communal 2012 et de sa partie supplémentaire à la réalisation de travaux de mise en conformité de la voie et de l'espace public aux dispositions de la Loi Handicap du 11 février 2005 et au financement de l'outil d'aide à la pérennisation du domaine public routier- Décisions**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 38 Exercice 2012 - Budget principal et Budgets annexes - Décision Modificative n° 5 - Adoption**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 39 Exercice 2012 - Gestion de la Dette - Instruments de couverture du risque de taux - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 40 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 41 logements collectifs locatifs, résidence "Le Naudet Sofap Terrain B", rue de Naudet - Emprunts principaux de 757.673 € et 1.689.358 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 41 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 7 logements collectifs locatifs, résidence "Le Naudet Sofap Terrain B", rue de Naudet - Emprunts principaux de 181.388 € et 307.917 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 42 LE TAILLAN MEDOC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 10 logements individuels locatifs, chemin du Chai, résidence "Le Chemin du Chai 2" - Emprunts principaux de 519.589 € et 844.262 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 43 LE TAILLAN MEDOC - Société Anonyme d'HLM MESOLIA HABITAT - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs, chemin du Chai, résidence "Le Chemin du Chai 2" - Emprunts principaux de 195.539 € et 316.834 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 45 Adhésions aux associations 2012 - Délibération cadre - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/6/ 46 Caisse de Secours et d'Entraide des Sapeurs-pompiers - Convention du 26 novembre 2001 - Avenant n° 11 relatif au versement de la subvention 2012 - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GAÜZERE**

**2012/6/ 47 Poste de Webmaster - Direction de la communication - Recours à un agent contractuel - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. GELLE**

**2012/6/ 49 Rapport INOLIA portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau haut débit en 2011**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme ISTE**

**2012/6/ 51 Marchés Publics - Floirac ZAC des quais - Construction d'un groupe scolaire - Mission de contrôle technique - Avenant n° 1 - Autorisation.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LABARDIN**

**2012/6/ 52 Gradignan - Reconstruction du centre pénitentiaire - Déclaration de projet - Mise en compatibilité du PLU - Approbation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/6/ 53 Association Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Aquitaine (LPO) - Ajout d'un module Frelon asiatique sur la base de données Faune Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LAMAISON**

**2012/6/ 54 Association Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes - "ORE Poitou-Charentes" - Projet de Réseau Biodiversité Gironde - Subvention de fonctionnement 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. OLIVIER**

**2012/6/ 55 Gestion et exploitation des parcs de stationnement - Présentation Rapports annuels « Stationnement » année 2011**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. PIERRE**

**2012/6/ 56 Plans de Prévention du Risque Technologique - PPRT de FORESA, SIMOREP et Cie et DPA concernant les communes de Bassens, Ambarès et Lagrave et Saint Louis de Montferrand - Mesures foncières - Conventions de financement et d'aménagement - Décisions - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. ROSSIGNOL**

**2012/6/ 57 Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "Le Réseau Mille-Pattes" - Convention - Décision - Autorisation de signature**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

**2012/6/ 58 Régie du MIN de Bordeaux Brienne - Compte financier de l'exercice 2011- Balance générale - Bilan Compte de résultats - Communication**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. SOUBIRAN**

2012/6/ 59 MIN de Bordeaux- Brienne - Indemnisation accordée à la Communauté Urbaine par le Tribunal Administratif - Avenant n°1 à la convention de gestion du 21 mars 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. SOUBIRAN**

2012/6/ 60 Régie de l'abattoir - Rapport d'activité et compte financier 2011 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TOUZEAU**

2012/6/ 61 BEGLES - Tramway phase 3 ligne C - ORU Yves Farge-Terres Neuves - Acquisition des emprises appartenant à la SAEMCIB

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TOUZEAU**

2012/6/ 62 MERIGNAC - Immeuble bâti situé 13 rue Paul Dukas, cadastré DS 182 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TOUZEAU**

2012/6/ 63 BORDEAUX - Acquisition d'un local sis rue Leupold appartenant à Monsieur FOURA, cadastré KM 117p - DECISIONS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TOUZEAU**

2012/6/ 64 BORDEAUX - Immeuble sis 3 rue Bobillot, cadastré BS 44 - Résiliation du bail commercial de la SARL C@P'ITAL - Autorisation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TOUZEAU**

2012/6/ 65 Convention de partenariat entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et le Garage Moderne pour la mise en oeuvre d'un chantier école qualification nouvelle chance "mécanique automobile" - Année 2012 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TURON**

2012/6/ 66 Marchés Publics - Conception, réalisation pour l'extension de la station d'épuration Clos de Hilde - Marché n°04164U - Règlement à l'amiable de litiges - Transaction -Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. TURON**

**2012/6/ 67 Missions d'expertise en lien avec la mise en œuvre de ressources de substitution - Sollicitation d'aide - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2012/6/ 68 Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Fonds de Solidarité Eau - Avenant n° 8 pour la participation 2012 - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2012/6/ 69 Le Taillan-Médoc - Forage Thil Démon Relevage - Prélèvement et instauration des périmètres de protection - Demande de déclaration d'utilité publique - Autorisation - Décision**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON**

**2012/6/ 71 Régie de l'Eau Industrielle - Rapport annuel 2011 - Communication**

**COMMUNICATION EFFECTUÉE**

**M. MAURRAS**

**2012/6/ 72 ADIE (Association pour le Droit à l'initiative économique) - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/6/ 73 CAE COOP ALPHA - Programme d'action 2012 - Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/6/ 74 COOP & BAT - Coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du Bâtiment - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté urbaine - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. MAURRAS**

**2012/6/ 75 Caisse Sociale Développement Local - Programme d'actions 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Mme TERRAZA**

**2012/6/ 76 Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG) - Lutte contre l'espèce végétale invasive Egeria densa (Elodée dense) dans les jalles - Subvention exceptionnelle 2012 - Décision - Convention - Autorisation**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRES DEGROUPEES****M. DUCHENE**

**2012/6/ 2 OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole cadre Saint-Jean-Belcier - Approbation**

**M. DUCHENE**

**2012/6/ 3 OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole sur l'aménagement des Berges de Garonne - Approbation**

**M. DUCHENE** présente ces deux dossiers conjointement.

**M. GUICHARD** souligne qu'avec ces deux délibérations, on rentre dans les aspects concrets du projet Euratlantique sur la rive gauche de la Garonne, particulièrement à Bordeaux. Chacun connaît les critiques que les élus Communistes et Républicains émettent sur ce dossier, et ils estiment que le secteur de l'agglomération méritait une réflexion et une rénovation urbaine d'envergure, d'ailleurs à l'échelle de la saignée qu'ont connue ces quartiers ces trente dernières années.

Mais ils considèrent depuis le début que ce dossier est pris par le mauvais bout, car en effet, cette absolue volonté de créer une concentration de bureaux (puisque'il a bien entendu qu'il ne serait plus question d'un centre d'affaires) ne relève pas tant des besoins de la population que d'une volonté d'inscrire notre agglomération dans une logique de concurrence avec les autres métropoles.

Il est mis en avant le nombre d'emplois qui vont être créés, et là aussi, ils ne pourraient qu'être d'accord, mais leur sentiment à ce jour, ce n'est pas tant que des emplois vont être créés sur ce secteur, mais qu'il s'agit plutôt de la concentration d'emplois déjà existants, comme le montre, par exemple, le déménagement de la Caisse d'Épargne vers Euratlantique.

La mise en place de la cité numérique à Bègles sera donc l'arbre qui cache la forêt de la diversification et ils voient que derrière le changement de vocabulaire reste des logiques qui ne leur conviennent pas. Pour ce qui est du logement, il voudrait souligner d'abord leur satisfaction qu'aboutisse le projet de réseau de chauffe, cependant, ils ne peuvent être satisfaits de la réponse qui leur a été faite lors des commissions réunies, le directeur de l'OIN continuant, sans qu'il soit contredit par aucun élu autre que communiste, à leur présenter les PLS comme des logements sociaux, se cachant derrière la loi, alors que dans cet établissement, tout le monde convient que ce type de logement ne peut être intégré comme du logement social de fait. Il fait observer qu'on se retrouve donc avec 25 % de logements sociaux. Il souligne que la frilosité de la CUB sur cette question du logement

social dans ce dossier précisément, fait apparaître une nouvelle fois un décalage entre le discours et les actes.

Enfin, ils réitèrent, comme ils l'ont fait en commission, leur volonté que le fleuve soit mieux pris en compte dans ce dossier, et ce tant pour le transport de voyageurs que pour celui de marchandises. Le constat d'absence de filières compétentes ne peut les satisfaire et, au contraire, doit les inciter à plus de volontarisme sur cette question. Il indique que leurs élus, et particulièrement Vincent MAURIN et Michel OLIVIER, se tiennent à l'entière disposition des services et de l'OIN pour regarder comment ils peuvent faire avancer cette question. Ils sont persuadés que l'impulsion de la force publique peut permettre d'ouvrir de nouveaux horizons sur cette question. En effet, le concept maintes fois utilisé de reconquête du fleuve, les laisse pour le moins perplexes. S'ils apprécient, comme des milliers de gens de l'agglomération, l'aménagement des quais, ils restent persuadés que l'autre versant de cette reconquête doit être son utilisation à des fins économiques pour répondre aux besoins de leurs populations et aux enjeux environnementaux ; en l'état, tout reste, au mieux, sous la forme de discours.

Pour ce qui est du financement, ils en arrivent à se demander quel est l'intérêt de créer une OIN, quand on voit le niveau très élevé d'interventions de la C.U.B.

Telles sont les remarques qu'ils voulaient émettre à la lecture de ces deux rapports avec l'éclairage des commissions réunies. Ils renouvellent donc une nouvelle fois leur vote contre.

**M. RESPAUD** croit, comme cela vient d'être dit, que ces délibérations permettent de passer un cap. Jusqu'à maintenant Euratlantique sur Bordeaux, c'était une idée, un projet, et ces deux délibérations les amènent, finalement, à parler de la réalisation, du concret, et donc également, avec le concret, des problèmes de financements.

Il n'interviendra pas globalement sur la philosophie d'Euratlantique, mais ils viennent d'avoir une intervention là-dessus qu'il ne partage pas totalement, notamment sur l'importance des bureaux. Il reconnaît que cela s'inscrit dans une certaine concurrence, et qu'il est absolument anormal que les entreprises d'Aquitaine ne puissent pas avoir sur place le tertiaire supérieur qui leur fait défaut, et qu'elles soient obligées d'aller chercher dans la capitale ou dans d'autres villes, en France, ces services dont elles ont besoin.

Il convient qu'il peut y avoir également un certain nombre d'entreprises qui vont d'un point à l'autre de l'agglomération, comme on le voit avec la Caisse d'Épargne, mais si cela n'avait pas été là, cela aurait été ailleurs. Il convient qu'il faut aussi que ces entreprises aient un site adapté à ce qu'elles souhaitent. Donc à partir de là, il voit mal comment on peut les empêcher d'aller dans tel ou tel secteur en fonction de leurs besoins. Il ne voudrait pas insister sur cette base philosophique, mais l'idée d'avoir un pôle économique, avec un certain nombre de services de bureaux à disposition des entreprises d'Aquitaine également, lui paraît quelque chose de sain. Cela existe déjà, d'ailleurs, sur l'agglomération dans d'autres communes et que cela existe aussi sur le secteur sud de Bordeaux ne lui paraît pas anormal. Cela dit, c'est un projet très volontariste, et c'est là-dessus qu'il voudrait insister pour faire du sud de Bordeaux et de l'agglomération en général, un secteur porteur de richesses.

Cet engagement de la CUB que l'on voit dans cette première délibération, va à son avis, être particulièrement astreignant en termes financiers, compte tenu du caractère inédit de l'opération qui est quand même de construire de nouveaux quartiers sans détruire l'ancien, c'est-à-dire en complément de l'ancien. S'il est vrai que les contributions financières de la CUB sont importantes, comme cela se voit quand ils regardent le financement du nouveau pont qui va être créé entre Amédée et Armagnac par exemple, il faut à son avis, que des études complémentaires soient faites dans ce type de chantier où il y a beaucoup d'inconnues, comme ils l'ont vu pour les ordures ménagères, ils le voient pour les réseaux

de chaleur, ou le stationnement qui en fait aussi partie. Il sait que cela plaît moins à Michel DUCHENE mais il pense que le stationnement pour les résidences anciennes et nouvelles ainsi que pour les visiteurs, pour les usagers de la SNCF, n'est pas tout à fait au point et il voudrait également citer un autre élément que sont les modifications du PLU pour lesquelles il va y avoir un approfondissement de la réflexion au niveau de la Communauté Urbaine avec un débat à l'automne, qui doit être conçu de façon à ne pas laisser les mains libres aux promoteurs. Il annonce qu'il sera particulièrement vigilant sur ce point.

Le second point qu'il voulait signaler, c'est l'urgence de savoir comment la gare se situe dans ce contexte, car on ne le sait toujours pas, alors qu'elle est au centre des dispositifs sur l'aménagement du quartier Saint-Jean/Belcier. Il aimerait savoir quels seront les liens entre la gare et le reste de l'agglomération par le transport en commun en site propre qui sera financé par la Communauté Urbaine, mais également quel lien entre la gare et le reste de l'agglomération pour les automobilistes. Il fait observer que si on sait où seront situés les parkings prévus par la SNCF, il faut savoir comment sera aménagé le lien nécessaire entre les parkings (trois étant prévus) et la gare Saint-Jean, et surtout sur quel financement. Il demande aussi si la passerelle Gustave Eiffel, puisqu'elle est maintenue et est même éclairée maintenant, mais dont il n'est pas fait état ici, sera un lien entre la gare et les possibilités de parkings qui peuvent être situés sur la rive droite. Enfin, il est également sensible, avec l'intervenant précédent, à la nécessité d'avoir un ponton très proche de la gare, puisqu'il va y avoir des bateaux bus, et cela peut être aussi un moyen d'accès à la gare. Il estime qu'il faudrait l'intégrer au protocole sur l'aménagement des berges de Garonne, afin qu'ils soient sûrs que cela se fasse.

Derrière des intentions de financements que sont ces protocoles d'accord positifs et qui doivent être faits de toute façon, il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre à son avis, et donc de solutions à trouver. Il croit que c'est tout l'enjeu d'Euratlantique et qu'ils doivent y prendre toute leur place.

**M. HURMIC** tient à rappeler le fait que les élus Verts sont favorables à cette opportunité foncière exceptionnelle qui s'offre à notre ville, et à montrer que jusqu'à présent, ils sont satisfaits de la façon dont évolue ce dossier. Cependant, ils préfèrent profiter du fait qu'ils débattent une nouvelle fois aujourd'hui de ce projet Euratlantique, pour signaler ce que sont pour eux, les points de vigilance importants sur ce dossier, notamment en ce qui concerne l'utilisation de cette opportunité foncière exceptionnelle (plus de 700 hectares en cœur d'agglomération) pour arriver à faire de ce futur quartier Euratlantique, un modèle de quartier du XXI<sup>ème</sup> siècle, et de cette urbanisation post-carbone qu'ils sont nombreux à appeler ici de leurs vœux. Ils aimeraient que ce quartier-là soit vraiment, même si cela ne sera pas un éco-quartier, un quartier emblématique de ce nouvel urbanisme post-carbone qu'ils doivent incontestablement construire tous ensemble.

Il indique que cela amènera la Communauté Urbaine à être particulièrement vigilante quant à l'intégration dans les différents projets structurants, de critères relatifs à une faible empreinte écologique du quartier, vigilante aussi en ce qui concerne la performance des opérations sur le plan thermique et sur le plan des énergies renouvelables, afin de parvenir à l'autosuffisance énergétique, voire à l'énergie positive. Il précise qu'ils doivent également être vigilants en ce qui concerne une réhabilitation écologique du bâti existant et aussi en ce qui concerne la réalisation d'espaces publics de qualité, évitant le tout minéral comme on l'a trop fait dans le passé, et faisant la part belle au végétal dans la ville. Il ajoute qu'ils doivent également être vigilants en ce qui concerne la réelle priorité qui devra incontestablement être donnée, même si cela est déjà annoncé dans les projets, aux transports collectifs et aux circulations douces. Jusqu'à présent, ils se félicitent du fait que sur ce projet, toutes les opérations de réseau de chaleur soient étudiées. Toutefois, ils aimeraient vraiment que l'on

insiste sur les économies au-delà des fournitures d'énergies, pour arriver à avoir des bâtiments les plus économes possibles, et ils souhaiteraient que la Communauté Urbaine puisse, au maximum, inciter les promoteurs à aller dans ce sens, car cette prise en compte énergétique ne va être faite sur tous les types de bâtiments (logements, bureaux, commerces et équipements collectifs).

**Mme BOST** tient d'abord à exprimer la satisfaction qu'ils peuvent partager dans le cadre de l'avancement de ce projet que, depuis presque trois ans maintenant, ils suivent tous d'une façon qu'elle estime intelligente et concertée. Elle fait remarquer qu'ils partagent l'ensemble des enjeux portés par ce projet de l'OIN, en particulier celui de faire de ce périmètre et de ce territoire, une véritable entrée dans notre agglomération, voire une véritable entrée dans le département, afin que ce territoire assure véritablement ces fonctions-là. Il est impératif à son avis, qu'il soit en capacité d'allier une forte présence résidentielle avec un équilibre dans les constructions de logements et un bon partage entre les constructions libres et les logements sociaux, mais aussi que ce soit un quartier de mixité, un quartier dans lequel on retrouvera de nombreuses activités économiques qui, finalement, en feront son attractivité à l'échelle hexagonale.

Elle pense qu'ils peuvent être satisfaits aussi de l'intervention importante de la Communauté Urbaine. Elle relève que, globalement, sur les deux protocoles qui leur sont proposés, l'intervention financière de la Communauté Urbaine dépasse largement les 60 M€, ce qui est un montant d'investissements considérable.

**M. DUCHENE** souligne qu'en tout cas, une chose est sûre, c'est qu'ils ont eu raison de mettre en place ce comité de pilotage qui a permis aux uns et aux autres, quelle que soit leur sensibilité, de bénéficier d'un maximum d'informations, et à partir de là, de faire des propositions que l'on retrouve dans l'ensemble de ces documents.

Pour répondre plus concrètement, il précise que sur le fleuve, il y aura évidemment un jour un ponton dans ce secteur, et on sait qu'un jour, les navettes fluviales pourront y stationner. Plus largement, il indique que sur ce problème des transports sur le fleuve que posait **Max GUICHARD**, l'OIN fait déjà un certain nombre de propositions, pas obligatoirement à cet endroit-là, mais plutôt sur la rive droite pour pouvoir, par exemple, livrer des granulats par péniches. C'est une proposition, une réflexion qui est extrêmement intéressante, mais il insiste sur le fait qu'elle pose plus globalement le problème de l'utilisation du fleuve pour le transport des marchandises. Il précise qu'ils y travaillent tous depuis de nombreuses années, et que ce n'est pas facile, la rupture de charges étant contraignante à tout point de vue, que ce soit au niveau financier ou aussi au niveau du temps qu'il faut pour effectuer ces chargements. Il pense qu'il faut aller plus loin, et tout faire pour qu'un jour, le fleuve puisse servir de mode de déplacement des marchandises.

Concernant le logement social, il entend ce que dit **M. GUICHARD**, et il croit qu'ils ont été peut-être un peu rapide au dernier comité de pilotage. Il pense qu'au prochain, il faudra mettre ce point à l'ordre du jour et rentrer un peu plus dans le détail des différents types de logements qui seront réalisés dans ce quartier. Il indique que la demande a été faite au directeur de l'OIN, et il faudrait y revenir pour avoir plus d'informations et voir s'ils sont en phase entre les décisions que prend l'OIN et celles qu'ils ont prises dans cette assemblée.

Quant au quartier dit « quartier d'affaires », il est heureux d'entendre **Max GUICHARD** évoluer sur sa position. Il ne pense pas qu'il y ait jamais eu la volonté de faire absolument un quartier d'affaires, et il a toujours été dit que ce sera un quartier qui permettra un développement économique dont l'enjeu est d'éviter, et il est assez d'accord là-dessus, des délocalisations locales, mais bien de créer de nouvelles entreprises, et peut-être certaines liées à l'économie numérique. **Pierre HURMIC** parlait de vigilance, et il estime qu'il y a

effectivement une forme de vigilance à développer, et surtout une forme de responsabilité de leur part. Ils ont voulu ce quartier-là, et rappelle qu'il y a quelques années, ils étaient tous réunis à Bègles pour penser ce quartier. Il est, à son sens, à l'image de leur diversité et à l'image de ce qu'ils ont voulu dans ce quartier-là. Il leur faut maintenant être responsables, suivre attentivement les différentes propositions qui voient le jour, et éviter que ce quartier perde de sa force, de son innovation, et de sa modernité.

Il pense qu'ils sont maintenant dans une phase opérationnelle qui est peut-être la plus difficile, qui nécessite de la part des élus une présence régulière, et surtout un suivi très attentif des différentes opérations qui se développent, parfois pour des raisons techniques, financières, ou autres. Il souligne que les projets sont un peu vidés de leur substance, et qu'il faut que l'OIN garde sa force, car ils ont un enjeu extraordinaire qui est l'arrivée de la LGV, et donc la possibilité de réaliser à cet endroit-là, un éco-quartier majeur pour l'agglomération. Par ailleurs, ils savent que certains les attendent sur cette réalisation, dans la mesure où elle fait quand même référence au niveau national.

Il estime qu'ils vont dans le bon sens, et que ce quartier-là devrait être un quartier de référence, non seulement au niveau économique, non seulement au niveau du logement, de ce qu'on peut inventer au niveau du logement social, mais tout simplement un éco-quartier tel qu'on les rêve aujourd'hui.

**M. le Président Vincent FELTESSE** insiste sur ce qui a été souligné par Michel DUCHENE et par Christine BOST, à savoir que ces protocoles cadres montrent aussi l'engagement extrêmement important de la Communauté Urbaine dans cette opération d'intérêt national, où il y a aussi des financements de l'État, des communes concernées, mais où l'engagement de la Communauté Urbaine est très fort, à la fois sur le déficit, sur des opérations concomitantes, et sur des choses qui ne permettraient pas non plus l'émergence d'Euratlantique s'il n'y avait pas la LGV, s'il n'y avait pas le franchissement Jean-Jacques Bosc, s'il n'y avait pas le TCSP. Il fait observer que ceci est donc très important.

Comme l'engagement de la Communauté Urbaine est fort, il indique qu'il est important aussi que les trois territoires concernés par Euratlantique (Bègles, Floirac et Bordeaux), avancent de manière quasi-concomitante dans le respect du calendrier. Il rappelle qu'il y a un premier concours qui a été attribué à Reichen, un second plus récemment, mais ils seront très vigilants là-dessus.

Il précise également qu'il s'agit d'une opération, somme toute assez récente, Michel DUCHENE faisait d'ailleurs allusion au séminaire à Bègles qui avait été précédé par un autre séminaire au TNBA, en septembre 2008, et il fait remarquer que quatre années sont passées et que c'est une opération qui avance à très vive allure. Il confirme qu'il faut qu'ils restent vigilants, et si on continue à vive allure, il faut bien respecter l'environnement puisque dans cette ville du XXI<sup>ème</sup> siècle qu'évoquait Pierre HURMIC, on n'est plus dans celle du XX<sup>ème</sup> siècle qui avait un peu tendance à toujours raser ce qui avait été fait quelques années avant pour reconstruire. Il fait observer que là, ils essaient d'articuler les différentes dimensions, et cela vaut aussi pour l'économie.

Puis il met aux voix ces deux protocoles.

#### **ADOPTÉS À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains vote contre

**M. TOUZEAU P/ M. Alain DAVID****2012/6/ 4 Communes de BORDEAUX rive droite, CENON et LORMONT - Projet d'aménagement de voirie permettant une liaison bus par le futur pont Bacalan Bastide lié à la desserte de la plaine rive droite - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Autorisation**

**M. OLIVIER** précise que s'agissant du bilan de l'enquête publique, les élus Communistes et Républicains n'ont pas de commentaire à faire, puisque cela vient d'être fait par le rapporteur. Il indique que s'agissant d'une déclaration de projet, ils voteront contre cette délibération, constatant une nouvelle fois que l'on s'apprête donc à faire passer un bus. Il relève que le rapporteur vient de dire « *partiellement en site propre* » sur le pont Bacalan-Bastide, en attendant qu'il soit baptisé définitivement. Ce projet manque à leur avis réellement d'ambition en termes de réponse aux besoins des populations de ce secteur et des secteurs bien au-delà, car il reste enfermé sur un petit périmètre et ne prend pas en compte les immenses potentialités, même si cela ne fait pas plaisir à tout le monde, de ce nouveau franchissement.

En effet, alors qu'ils construisent le tram-train du Médoc, ils créent de nouvelles ruptures de charges, et son groupe est persuadé qu'ils restent sur des schémas anciens qui ne prennent pas en compte les expériences déjà assez nombreuses qui ont été mises en place en France autour du tram-train et bien sûr, surtout en Allemagne autour de ce même tram-train. Il estime qu'un tram-train sur le pont leur permettrait entre autres de créer des liens directs entre le sud Médoc et le nord Gironde, deux secteurs du département qui souffrent terriblement d'un isolement.

Il s'agit donc de voir, à leur avis au-delà de cette simple traversée, et de s'ouvrir des horizons plus vastes. Il rappelle que la rue Lucien Faure, qui débouche sur ce pont vers la rive gauche, est en liaison directe avec les boulevards, la rocade et qu'arrivé de l'autre côté, rive droite, on n'a à peu près rien prévu, sinon ce bus partiellement en site propre.

Il pense qu'avec ce franchissement, mais aussi l'utilisation de la ligne de ceinture et l'ensemble des voies ferrées existantes, ils auraient pu redynamiser un système ferré sur notre agglomération, et plus largement à l'échelle du SCOT. Bien entendu, ils considèrent que dans le système ferré, le tram en fait partie et en est un élément. Il leur semble donc qu'à l'heure où ils se posent des questions sur le devenir de l'agglomération millionnaire, cette réponse du système ferré serait à la hauteur de ce que devrait être, par exemple, pour ne pas citer, le sommet Rio + 20 qui a lieu en ce moment même.

Voilà pourquoi ils voteront contre.

**M. HERITIE** estime que l'ouverture de ce pont début 2013 sera l'occasion de contribuer de façon sensible au désenclavement de la presqu'île d'Ambès, car en effet, c'est une opportunité pour développer l'intermodalité avec notamment le futur cadencement entre les haltes de Lagore, Bassens et le pôle de Cenon-Pont Rouge, et l'accès au tramway verra donc son offre complétée, notamment par la mise en place d'un réseau de bus depuis Cenon Pont Rouge vers la ligne B et Ravezies. Et il ne parle pas du gain de temps attendu pour la lianes 7 qui empruntera ce pont, et sera, elle aussi, connectée au tramway en deux points, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il pense donc que l'ouverture de ce pont et les aménagements qui vont être réalisés et qu'ils vont adopter aujourd'hui, comme il l'espère, constituent malgré tout, une perspective positive. C'est donc une note positive qu'il souhaiterait apporter pour notamment tous les habitants de la presqu'île, et sur tous les territoires sur cette presqu'île qui sont en fort développement, et sur lesquels on attend une nombreuse population dans les prochaines années.

Il rappelle qu'ils n'ont pas le tramway jusqu'au coeur de la presqu'île et qu'ils sont en train de se battre sur les aménagements des haltes TER sur les deux lignes Bordeaux/Paris et Bordeaux/Nantes. Ils attendent beaucoup du cadencement après l'arrivée de la LGV, et c'est un point supplémentaire qui leur permettra de favoriser cette intermodalité entre le bus et le tram en particulier, à travers ces aménagements.

Dans la prolongation de ce que vient de dire son collègue Michel HERITIE, **M. MAURRAS** souligne que l'enjeu majeur pour leurs populations, c'est que ce pont Bacalan-Bastide offre une vraie alternative pour celles et ceux qui doivent aller notamment sur Bordeaux Nord et Bordeaux Lac, que ce soit en transports en commun ou véhicules. Il estime qu'il y a un vrai enjeu, car aujourd'hui, le Pont d'Aquitaine est totalement saturé. Ils craignent que ce qui est proposé dans l'immédiat n'offre pas complètement une solution opérationnelle pour les usagers des transports en commun et en plus pour les véhicules individuels. Il insiste sur le fait que ce qu'ils souhaitent, c'est qu'il y ait des avancées qui puissent être faites en concertation avec l'ensemble des communes concernées.

**M. CHAUSSET** tient simplement à répondre à Michel OLIVIER qui est Vice-Président comme lui, qui siège au Bureau et qui suit les affaires de la mobilité, que tout ce qu'il a dit est contenu en partie, quasiment, dans les études du schéma directeur du SDODM. Il précise que ce SDODM va se poser un certain nombre de questions, et que les études sont lancées, notamment sur le bouclage sur Bordeaux, les boulevards, la Plaine Rive droite et la question de ce que l'on met sur le pont Bacalan-Bastide est donc contenue dans ces études-là. Il convient qu'il n'y a pas la corrélation avec l'inauguration du pont Bacalan-Bastide, mais c'est souvent comme cela, tout n'étant pas toujours en adéquation. Il confirme qu'en tout cas, la Communauté Urbaine étudie sérieusement ce dossier qu'ils ont voté, et qu'il y aura des réponses.

Pour rassurer leurs collègues de la rive droite, **M. DUPRAT** souligne que l'ouverture du pont est l'occasion de refaire un peu les réseaux de bus sur ce secteur-là. Il fait observer qu'il y a des gains de temps de parcours qui font rêver avec les 78 % des usagers de la lianes 7 et de la corole 32 qui vont avoir des gains de temps de parcours considérables. Il entendait tout à l'heure dire qu'il « *ne faut pas oublier ceux qui vont à Bordeaux Nord et ceux qui vont à Bordeaux Lac* », et il indique que bien évidemment, ils regardent de près, mais cela ne constitue que 12 % du trafic sur ce secteur-là. Il leur faut donc le regarder de près, certainement, et il y a également une voie qui est à faire à Bassens pour améliorer les choses. Il indique qu'il y a des choses qui sont prévues et il rappelle que pour un usager qui prend aujourd'hui la lianes 7 pour aller d'Ambarès jusqu'aux Bassins à flot, le gain de temps, sur certains parcours, est de 22 minutes, ce qui est considérable quand on sait la queue quand on passe par le pont d'Aquitaine aujourd'hui.

Tout n'est pas excellent, bien évidemment, mais il souligne qu'il y a là aujourd'hui des gains de temps de parcours et ils verront que le jour où le pont sera fermé pour des raisons de passage de bateaux, ce qui ne durera pas bien longtemps, on s'apercevra vraiment du gain de temps parce qu'on reprendra l'ancien itinéraire.

**M. GUICHARD** a bien entendu la réponse de Gérard CHAUSSET, d'autant plus qu'il la leur répète régulièrement. Il peut donc confirmer à Gérard CHAUSSET qu'il a compris et l'a bien entendue. Puis il s'adresse maintenant à M. le Président et à l'ensemble de cette Assemblée, pour dire qu'il a bien compris aussi, avec le vote précédent sur Euratlantique, qu'il y a plusieurs vitesses d'investissements. Comme M. le Président l'a dit lui-même, cela a été très vite sur Euratlantique, à savoir quatre ans, et c'est beaucoup plus compliqué en

termes de vitesse sur ce pont, c'est-à-dire trente ans. Il précise en avoir « un sac » comme cela d'études sur la ligne de ceinture et il sait qu'il est impatient. Mais il précise qu'il n'y a pas que lui qui soit impatient, et il peut leur dire que les populations de la rive droite, notamment, sont particulièrement impatientes d'une solution. Il pense, ou alors il faut qu'ils lui démontrent le contraire, que cette solution du tram-train n'est pas la bonne. Il ajoute que si on le lui démontre, son impatience se tarira.

**M. TURON** rappelle qu'à plusieurs reprises, en différents lieux, il a émis des réserves sur les options restrictives, à part le TCSP bus, qui ont été prises concernant les accès au pont Bacalan-Bastide, en particulier côté rive droite. Si les projets proposés dans cette délibération confirment, et il ne la conteste pas, la priorité aux transports en commun, il n'en demeure pas moins que les aménagements prévus ne sont pas à la hauteur du trafic local et global hors camions à venir. Dans son esprit, le trafic local concerne celui des habitants de la Communauté Urbaine, et il pense en particulier aux habitants de la presqu'île comme cela a été évoqué, et pas simplement ceux des quartiers immédiats. Pour lui, un pont urbain ne veut pas dire simplement un pont inter-quartier.

Il constate que plusieurs points durs sont bien là, le premier étant le passage sous la voie ferrée avec un rétrécissement important rue Charles Chaigneau, et il n'y a pas de prévisions de doublement du pont cadre. Il souligne que le giratoire qui va remplacer les feux actuels sur l'avenue André Ricard, comporte en particulier du côté de Lormont, une seule voie pour les véhicules alors qu'il y en a deux partiellement actuellement. Il ajoute que lorsqu'on veut aller de Lormont, Bassens ou autre depuis le bord des quais, au sud de l'agglomération, et pas forcément de l'autre côté de l'eau, et si on doit prendre aussi le Pont Saint-Jean, on va se trouver là sur un goulet d'étranglement, d'autant plus que va venir s'ajouter la circulation de ceux qui vont prendre le quai de Brazza pour aller soit à Stalingrad, soit prendre le pont Bacalan-Bastide.

Il craint que les populations de la presqu'île qui ont été évoquées tout à l'heure, qui vivent déjà difficilement une partie de la journée l'accessibilité au pont d'Aquitaine, ne vont pas voir leur situation s'améliorer.

Quant aux transports en commun, il indique que si les travaux prévus sur le haut de Bassens doivent résoudre le problème actuel de la lianes 7, il subsiste le blocage pratiquement tous les matins maintenant qui n'a jamais été évoqué, au bas des quais, au giratoire de la GT, où passent les lignes 91 et 92, qui vont en effet du Nord au Sud des quais rive droite. Il constate que n'apparaît là aucune solution par rapport à ce point très bloquant.

A été évoquée tout à l'heure la lianes 7 par plusieurs intervenants, avec sa modification du tracé qui est miraculeuse peut-être, en effet, pour une partie des usagers, ceux qui vont gagner du temps, mais pour ceux qui veulent aller d'un côté à l'autre du pont d'Aquitaine, il n'y a plus de transport en commun à l'heure actuelle. Il précise que s'ils font le tour par le nouveau tracé de la lianes 7, ils perdent du temps et donc pour aller d'une rive à l'autre, c'est presque trois quarts d'heure qu'il faut ou une heure. Il pense que c'est là un aspect qui doit absolument être intégré. On voit bien à son avis, que dans leur réflexion, doit en effet s'intégrer, dans les déplacements, le rôle que peuvent jouer les gares d'Ambarès, de Bassens ou de Carbon Blanc/Sainte Eulalie, ainsi que l'extension de la navette fluviale.

Il souhaite se tromper, mais il reste quand même réservé sur les propositions qui sont faites dans cette délibération, qui a cependant le mérite, et il le reconnaît, d'assurer une accélération des travaux en un temps très court, mais qui dans son esprit, ne peuvent être que des travaux de première phase. Il attend la définition d'une deuxième phase et puis, si on voit l'ensemble des problématiques des accès, il croit qu'il y a quand même aussi des

interrogations sur les propositions qui pourraient être faites sur la rive gauche, où là, on est encore dans une situation de flou.

En conséquence, et en cohérence avec ce qu'il leur dit, il ne votera pas contre parce que c'est un progrès incontestable, mais il s'abstiendra.

**M. TOUZEAU** insiste en tant que maire de Lormont, et à travers les différentes interventions, notamment de ses collègues qui représentent la presqu'île, sur l'importance qu'il sait prise en compte, de l'aménagement des quais de Lormont pour prioriser les transports en commun. Il souligne qu'il y a du foncier qui a ainsi été mis à disposition et comme cela a été indiqué par un certain nombre d'intervenants, cette première étape doit, sur les transports en commun, leur apporter une amélioration extrêmement importante en temps, avec les liaisons et les navettes fluviales également qui lui semblent extrêmement intéressantes. Il croit qu'une réflexion beaucoup plus globale doit être menée sur ces liaisons pont Bacalan-Bastide avec les parties au-delà du boulevard André Ricard, les parties concernant la liaison Cenon, Floirac et, comme cela a été mis en avant à travers cette délibération et plusieurs interventions, il s'agit d'une première étape qui devra effectivement être observée. Il rappelle que le choix a été fait d'un pont urbain qui était lié à la réalisation d'un contournement routier, et c'est ce qu'ils ont voté ici, permettant notamment de dégager sur le pont d'Aquitaine et les rocade, le trafic poids lourds qui pèse d'une façon extrêmement importante aujourd'hui. Il insiste sur le fait qu'ils sont dans cette démarche-là autour du transport en commun, des navettes fluviales et des améliorations qui peuvent être apportées à l'intérieur de cette rocade.

Il tenait en tant que Maire de Lormont à souligner quand même l'avancée importante liée au pont et à ces propositions de transport en commun, à condition que des travaux, qui ont été mis en avant, soient réalisés rapidement, notamment sur ce secteur en bordure du fleuve.

**M. CHAUSSET** voudrait dire à **Max GUICHARD** qu'il répète toujours la même chose tout simplement parce qu'il répond aux mêmes choses que celui-ci lui demande. Même s'il s'appelle CHAUSSET, il n'aime pas qu'on lui marche sur les pieds et il dit donc les choses telles quelles. Sur ce dossier, il rappelle qu'il y a un contrat de plan État/Région, que le triangle des échoppes est programmé par la Région pour 2015, et qu'il y a des médicaments qui sont en cours, avec une ordonnance qui est le schéma directeur.

**M. le Président Vincent FELTESSE** souligne qu'il s'agit d'un dossier important et récurrent et son intervention se fera autour de trois angles qui sont d'abord le calendrier, ensuite la question des déplacements rive droite, et enfin la question récurrente du tram-train.

Sur le premier point relatif à la question du calendrier, il veut que tout le monde ait bien en tête les choses, au-delà des aménagements qui vont être faits dans quelques semaines, et sur la partie rive gauche, déclarant parler sous couvert des élus bordelais, il annonce que l'aménagement du carrefour Lucien Faure, quai de Bacalan, Pont, est compris dans le marché du pont et sera fait d'ici mars 2013.

Sur l'autre partie, celle rue Lucien Faure sur laquelle **Jean-Charles BRON** leur avait posé des questions au dernier Conseil, il précise que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Hors Champ / Ingerop, qui travaille avec l'équipe de Nicolas Michelin, que les études préliminaires ont été faites mi-février, et l'AVP rendu en septembre 2012 avec un peu de retard à cause du PPRi comme d'habitude. Normalement si tout va bien, il considère que les travaux pourraient débuter fin 2013 pour une livraison en 2015 et ensuite, il y a la place Latule à faire, ce qui fait qu'on est sur plus de 15 M€ de travaux sur la partie rive gauche.

Sur la partie rive droite, il y a deux aspects, c'est-à-dire la desserte de la presqu'île avec les travaux qui vont commencer effectivement avec une option plutôt transports collectifs et une liaison vers Cenon/Pont Rouge avec l'ouverture d'une rue pour le bus, et après, sur la partie bordelaise, on est dans le cadre de l'étude KCAP, et on a un peu d'attente.

Ensuite, en deuxième point, sur les interpellations ou interrogations des maires de la rive droite, il se permet juste de rappeler quelques chiffres qui sont dans le dossier de presse, dont il n'est pas sûr que tout le monde l'ait. Il les cite parce que ce n'est pas inintéressant à son avis. Il indique qu'à l'ouverture du pont Bacalan-Bastide, on part sur une prévision de 28 000 véhicules/jour au début, et à horizon 2025, ce qui n'est pas tout de suite, on est, s'il se souvient bien, à 45 000.

Pour leur donner des comparaisons, il rappelle que le Pont de Pierre, aujourd'hui, c'est 21 000 véhicules par jour. Il fait observer qu'on est donc sur des ordres de grandeur assez similaires. Puis il cite le Pont Saint-Jean (40 000), le Pont d'Aquitaine (106 000) et le pont François Mitterrand (121 000). Il considère qu'ils sont donc bien dans ce qu'ils ont voté collectivement, ou ce que ses collègues ont voté parce qu'à l'époque, il n'était pas là. Après il a confirmé le dossier d'un pont urbain qui allégera une partie du trafic du Pont d'Aquitaine, d'un peu plus de 10 %, mais qui ne changera pas tout, puisque le choix qui avait été fait, était celui d'un franchissement supplémentaire mais urbain.

Il précise qu'il ne mésestime pas les problèmes de desserte sur la rive droite, étant encore sur le terrain avant hier, et il voit bien les efforts qu'on fait en transports collectifs. Il entend l'inquiétude sur la lignes 7, mais il note aussi pour l'instant qu'a priori, ce n'est que 12 % des personnes qui utilise cette nouvelle liaison directe qu'ils ont mise en place quand ils ont restructuré le réseau bus.

Il estime qu'après, il faut qu'ils continuent à travailler ensemble sur la desserte de la rive droite, puisqu'il faut aussi que les maires arrivent à avoir une vision convergente, parce qu'on est aussi dans la limite de l'exercice. En tout cas du côté de la Communauté Urbaine, il veut bien qu'on reprenne ce dossier, et cela lui paraît même nécessaire, et ils auront une première occasion la semaine prochaine, puisqu'il y a une déclinaison du Grenelle des Mobilités sur la partie rive droite, avec une partie des quatre communes des grands projets de ville.

Enfin, en dernier point portant sur les interventions récurrentes sur le tram-train, il se permet de demander à Max GUICHARD combien il y a d'habitants rive droite. Il lui fait observer qu'ils sont 115 000, et qu'il y a donc aussi 600 000 habitants sur le reste de l'agglomération. Il rappelle le choix qu'ils ont fait quand ils ont voté la troisième phase, mais que les élus Communistes dont il reconnaît la cohérence, n'ont pas fait, qui a d'abord été une desserte du quadrant Nord-Ouest qui n'avait aucune desserte en transports collectifs avec une population plus importante, des extensions de la ligne C jusqu'à Villenave d'Ornon au-delà de la rocade pour qu'il y ait du parking de rabattement, des extensions Mérignac-Le Haillan au-delà de la rocade, et des extensions de la ligne B pour un montant total de l'ordre de 800 M€. Il considère qu'ils sont donc sur un choix classique en politique, qui est celui fait par les maires qui connaissent aussi leur réalité de terrain et la population, et qui est de dire qu'on pense que les premières demandes sont là. Après, ils ont lancé un autre travail qui est celui du SDODM et ils phasent des choses, car ils sont dans cette logique-là.

**M. GUICHARD** pense qu'il faut aussi qu'ils puissent avoir ce débat, et il n'est pas question pour lui de prendre à Pierre pour donner à Jacques, car ce n'est pas du tout leur état d'esprit, d'autant plus qu'il croit que les chiffres avaient été donnés. Il ne les a plus exactement en tête, mais il croit que ce tronçon de tram-train dont on parle, Cenon-Cracovie maintenant, se situe aux alentours de 8 à 10 M€.

Il fait observer que de toute manière, ce ne sont pas des sommes énormes, et il n'est pas question pour lui qu'on les prenne sur St Médard, sur Blanquefort ou sur Eysines, même s'il n'est pas d'accord avec la manière dont cela a été fait. Par exemple, on vient de voter 60 M€ pour Euratlantique, et il pense qu'il y a une petite part qui aurait pu aller là-dessus. Il convient qu'il leur faut faire des choix, mais il pense que ce choix-là devient de plus en plus urgent à son avis.

**M. le Président Vincent FELTESSE** lui répond que c'est bien pour cela qu'il faut encore patienter quelques mois et qu'ils auront les études du SDODM, avec la première étape à la rentrée, et la seconde au premier trimestre 2013. Il voudrait bien prendre cet engagement, mais malheureusement, il ne pense pas que l'on soit sur des chiffres aussi faibles que cela, et c'est évident qu'il faudra qu'on arrive à dégager une capacité.

**M. GUICHARD** considérant qu'il faudra prendre en compte les 10 M€ qu'ils avaient décidés, **M. le Président Vincent FELTESSE** lui précise qu'ils les avaient mis bien sûr dans le PPI, qu'il est évident qu'il faudra le faire, mais qu'ils ont besoin d'avoir les chiffres. Puis il met aux voix cette délibération.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**  
**Le groupe des élus Communistes et**  
**Républicains vote contre et M. TURON**  
**s'abstient**

**M. GELLE**

**2012/6/ 48 Marchés Publics - Maîtrise d'œuvre pour la construction et le suivi des travaux de réalisation d'infrastructures de télécommunications électroniques en vue de résorber les zones actuellement mal desservies en matière d'accès à Internet sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Aménagement numérique. Appel d'Offres ouvert- Autorisation de lancement et de signature -**

**Mme de FRANÇOIS** fait observer que les choses bougent et avancent bien à la CUB sur le très haut débit, et cette délibération va leur permettre de se faire accompagner pour la mise en oeuvre de la montée en débit, d'abord sur quatre sous répartiteurs pour lesquels ils sont sûrs que France Télécom n'interviendra pas avec la fibre, et ensuite dans les autres zones. Elle souligne que cette délibération vient en complément de la décision importante qui avait été prise lors d'un dernier Conseil pour subventionner les équipements d'accès au satellite pour les administrés qui, eux, n'ont pas dans l'immédiat le très haut débit. Elle pense que pour ces derniers, cela va être une source de satisfaction. Elle ajoute que cette délibération vient aussi en complément des négociations menées avec France Télécom pour modifier son calendrier de déploiement de la fibre pour couvrir en priorité les zones mal desservies. Ce calendrier qui est à l'étude, devrait permettre quand même des résultats dès fin 2013, et elle estime que pour tous les administrés qui sont peu ou mal desservis, c'est-à-dire moins de 2 Mégabits sur la Communauté Urbaine de Bordeaux, c'est là aussi encore une grande avancée.

**M. LAMAISON** voudrait profiter de l'occasion pour leur dire qu'il a le plaisir de les inviter, s'ils le souhaitent, à officialiser le 29 juin sur sa ville, le lancement des travaux de

construction du réseau hertzien de résorption des zones de carence sur le territoire de sa commune. Il précise que la première phase de consultation a été menée en 2011 sous la forme d'un dialogue compétitif avec configuration et construction du réseau, confiée à la société Altitude et Infrastructures, et ce réseau hertzien utilisera principalement la technologie Wifi associée à des faisceaux hertziens longue distance, le tout installé sur des points hauts existants, type château d'eau de la CUB implanté à Saint-Aubin de Médoc et trois pylônes de téléphonie mobile, déjà implantés.

Il indique qu'une deuxième phase, menée début 2012 par délégation de service public, a permis de désigner la société Altitude comme opérateur d'opérateurs pour activer et exploiter ce réseau, et un opérateur de service Internet, la société Wibox a d'ores et déjà annoncé qu'elle commercialisera dès le mois d'août 2012, l'accès à 6 Mégaoctets de débit et une offre concurrentielle au plan technique et tarifaire de triple play.

Il signale que dans le cadre du transfert des compétences que viennent de décider ensemble leurs communes et cet établissement public, le transfert de la DSP de la commune vers la CUB est la dernière phase en cours de négociation avec leurs services respectifs, toujours dans l'objectif de le faire. Il se réjouit de cette bonne nouvelle pour les Saint-Médardais puisque, comme chacun le sait certainement, ils détiennent le record du nombre de foyers en carence avec environ un bon quart de la population, soit 3 200 foyers. Il souligne que pour un investissement public de 70 € par foyer en carence, soit 220 000 €, ce réseau d'initiatives va permettre transitoirement tout au moins, en attendant mieux, ou durablement si les alternatives technologiques ne se concrétisaient pas rapidement, un accès au haut débit qui sera donc possible pour l'ensemble des Saint-Médardais à des prix compétitifs pour tous les habitants, mais aussi pour leurs entreprises qui se plaignent du coût de raccordement et d'abonnement aux services qui leur sont proposés aujourd'hui.

Il se félicite des effets positifs de leur initiative publique, car elle permet d'entretenir une nécessaire complémentarité des technologies d'accès à haut débit, voire vivifie l'indispensable concurrence sur les infrastructures de communication. Et il en veut pour preuve les propositions dont il vient d'être saisi par France Télécom, sur lesquelles il appelle leur attention, qui annonce l'anticipation du plan de fibrage des trois principaux quartiers en carence sur la commune, comme par hasard aujourd'hui, en lieu et place de la solution de montée en débit par l'ADSL en cours de finalisation par les services de la CUB et France Télécom. Il pense précisément que cette intention est incontestablement une excellente et formidable nouvelle.

Pour autant, il plaide pour que celle-ci soit conditionnée à une volonté commune de développement harmonieux et durable de leurs territoires communaux qui constituent le territoire communautaire, et cela pour deux raisons au moins ; d'abord du point de vue technique, la fracture numérique d'accès à Internet qu'ils tentent de résoudre sur le haut débit peut se déplacer ou renaître entre ceux qui ont et qui n'auront pas l'accès au très haut débit. Il convient donc à son avis, de veiller à ce que le déploiement de la fibre soit le plus harmonieux possible territorialement, mais il faut aussi que ce temps soit fiable et précis du point de vue de l'agenda. Il considère que l'annonce qui lui a été faite mérite d'être travaillée conjointement, et il confirme pour sa part que c'est bien au niveau de la CUB que cela doit se faire, afin qu'ils le fassent ensemble. Ensuite, du point de vue économique et financier, une nécessaire concurrence est indispensable entre les infrastructures de communications pour éviter que ne se reconstituent, en fait, des micros monopoles technologiques pour l'accès au très haut débit.

Il pense qu'il ne faut pas perdre de vue les effets induits par « le droit à la fibre » posé par la loi de 2010, car pris individuellement, il recèle bien des vertus. Pour autant, il reste à régler les conditions techniques et financières de raccordement à la fibre chez le particulier et pris collectivement lorsqu'il s'agit par exemple de le faire mettre en oeuvre par les opérateurs de

logements collectifs, on pourrait selon lui, voir poindre la tentation d'une demande comme surcharge foncière nécessaire de la participation de leurs collectivités publiques. Il s'agit donc, lui semble-t-il, d'être vigilants sur tous ces aspects.

**M. GELLE** n'ayant pas noté d'observation relative à l'objet du rapport qui est l'assistance à maîtrise d'oeuvre pour la montée en débit, **M. le Président Vincent FELTESSE** souhaite faire deux remarques.

La première, c'est qu'effectivement, comme l'ont dit **Thierry GELLE** dans sa présentation et **Béatrice de FRANÇOIS** ainsi que de nombreux autres maires, les choses semblent enfin bouger de manière plutôt positive, et sur ce qu'évoque **Serge LAMAISON** sur Saint-Médard en Jalles, il s'interroge pour savoir si c'est l'appel d'offres lancé par Saint-Médard ou tout le travail fait par la CUB et les 26 autres communes avec Orange depuis quelques mois et années qui leur permet d'avoir une accélération, parce que deux communes connaissent aussi cette accélération. Il estime d'ailleurs que c'est plutôt une bonne chose.

Puis il rappelle que de manière plus formelle, il s'agit de désigner l'équivalent d'un jury et propose comme Président ou son représentant : *Béatrice de FRANÇOIS* ; 5 titulaires : *M. GELLE, Mme LAURENT, M. LABISTE, Mme BALLOT, M. GUICHARD* ; et 5 suppléants : *M. BOUSQUET, M. Yohan DAVID, M. SOUBABERE, M. DANJON et M. FEUGAS*.

Puis il met aux voix cette délibération.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Désignations effectuées

#### **M. GELLE**

**2012/6/ 50 Délégation de service public - réseau Métropolitain haut débit de télécommunication INOLIA - Autorisation de signature de l'avenant 7**

**Mme ISTE** annonce que le groupe des élus Communistes et Républicains ne s'opposera pas à cet avenant qui vise à faciliter les conditions de commercialisation des offres de notre délégataire. Mais c'est avec colère qu'ils constatent que si notre délégataire se trouve en situation délicate, c'est en partie à cause de l'arrivée sur notre territoire d'un concurrent qui porte le nom de France Télécom. Que ce soit sur les réseaux d'électricité, d'eau, de téléphonie, d'aménagement numérique ou de transports, ils n'ont pas peur de dire que la mise en concurrence est une absurdité qui coûte cher aux utilisateurs et complique la tâche. Ils estiment que cette délibération est dictée par les traités signés depuis 20 ans au nom des peuples européens, la plupart du temps sans leur accord, et est confirmée par des votes feutrés dans l'enceinte du Parlement européen. C'est scandaleux à leur avis, et ils espèrent que le désastre dans lequel ces politiques les ont menés sera suffisant à infléchir les orientations politiques des nouveaux gouvernants.

Pour le reste, ils votent d'autant plus favorablement cette délibération qu'ils espèrent que la ristourne de 10 % qu'INOLIA va désormais pratiquer pour ses clients, fera école. C'est en effet le niveau de baisse de tarifs qu'ils réclament pour les usagers de l'eau.

**Mme de FRANÇOIS** souhaite faire quand même observer que cet avenant, après plus de sept mois de travail, apporte des résultats notables à la délégation et va permettre effectivement de redynamiser commercialement la délégation aux bénéficiaires de tous les acteurs économiques du territoire avec des baisses tarifaires, des facilitations de baisse ultérieure, une incitation à la réutilisation du génie civil France Télécom, etc... Il va

permettre aussi à son avis, de suivre les évolutions du marché avec l'arrivée prochaine du FTTH, avec pour objectif de suivre ce qui se passe de manière trimestrielle. Elle ajoute qu'il permet également de régler un différend, comme Michèle ISTE vient de le dire, qui n'est pas anodin, puisqu'il règle les questions financières autour des raccordements de clients au bénéfice de la CUB, et cela fait à peu près 14 M€ pour la CUB. Il fallait quand même, lui semble-t-il, le souligner et féliciter tous les acteurs de cet avenant.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix cet avenant n° 7.

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **Mme BOST**

**2012/6/ 12 Modalités d'intervention de la société publique locale La Fabrique Métropolitaine de la Communauté urbaine de Bordeaux- Approbation -Autorisation**

**Mme BOST** présente ce rapport et voudrait en profiter pour remercier la petite équipe qui a mis sur pied cette structure, parce qu'ils fonctionnent vraiment à marche forcée, avec surtout une immersion totale dans les différents projets dont ils vont avoir à se saisir.

**M. GALAN** rappelle que lors du dernier Conseil de Communauté, ils s'étaient félicités des programmations de logements sociaux à l'horizon 2014, mais comme un certain nombre de leurs collègues ici présents, ils avaient pris soin de souligner le décalage persistant sur l'agglomération entre l'offre de logements vraiment sociaux et les revenus des habitants. Ils tiennent à rappeler, une fois encore, qu'un ménage girondin sur deux ne peut pas mettre plus de 400 € dans un loyer mensuel et que 75 % des demandes de logements sociaux sont éligibles au PLUS. Ils soulignent que ce n'est pas la maigre augmentation du SMIC annoncée qui donnera de l'air à leurs concitoyens, face à la hausse des charges, comme celle programmée du gaz.

C'est dire les efforts qu'il leur reste à fournir, et si le groupe des élus Communistes et Républicains s'est déclaré dès le départ favorable à la constitution de cette société publique locale, il précise que c'est entre autres dans le but d'impulser une politique claire et très volontariste en faveur du logement social pour tendre enfin vers les 50 % dans les grosses opérations. Ils considèrent que ce doit être notamment le cas dans les opérations bordelaises comme Euratlantique dont ils viennent de parler car ils précisent que si la majorité municipale de Bordeaux craint la création de ghettos sur son territoire, la réalité est qu'aujourd'hui, le contribuable de l'agglomération a été pénalisé de 1,2 M€ à cause du non-respect par des villes comme Bordeaux, de la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux par territoire. Ils n'osent imaginer ce que sera ce chiffre une fois que le Gouvernement aura fait passer ce taux à 25 ou 30 %. Il est donc temps d'agir et ils estiment que la SPL doit être un outil pour cela.

**Mme TERRAZA** note que la SPL se met en place et que ce marché de prestations de service va lui permettre d'entrer en phase opérationnelle ce dont elle se réjouit. Elle rappelle que la SPL a vocation à les accompagner, notamment sur les opérations « 50 000 logements », mais aussi sur d'autres opérations engagées en dehors, pour lesquelles elle va pouvoir utiliser les outils méthodologiques issus de cette démarche, avec ce que Christine BOST vient d'appeler « l'esprit 50 000 ». Elle ajoute qu'elle va permettre ainsi d'anticiper les mutations urbaines induites par l'ambition d'une métropole millionnaire, son

caractère innovant étant une nécessité pour construire la ville de demain dans un objectif de raccourcissement des délais de réalisations des projets et d'optimisation de leur économie, notamment effectivement en matière de logements.

**M. ROSSIGNOL** indique que les élus Verts se félicitent également de l'avancée du dossier de la société publique locale « 50 000 logements autour des axes de déplacement » de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il estime que ce n'est pas l'aboutissement, mais la continuité de ce beau dossier qui permet de voir comment réinventer la manière de faire du logement sur notre agglomération en partenariat avec l'ensemble des acteurs, comment mettre en mouvement leur créativité, leur intelligence collective pour densifier, intensifier mixer les fonctionnalités, travailler la hauteur dans le cadre d'une agglomération nature et d'un urbanisme post-carbone. Il rappelle qu'il y a certains îlots témoins d'opérations d'aménagement émergentes et des périmètres d'anticipation de mutation urbaine, comme l'a très bien expliqué **Christine BOST** en charge du dossier.

Cela étant dit, au dernier comité de projet, juste avant le Bureau, ils ont longuement évoqué la question du foncier. En effet, il ne souhaite pas ouvrir le débat qu'ils auront en juillet, mais, quand même, il serait étonnant à son avis, que dans le cadre de la société publique locale, ce débat ne soit pas abordé. Il considère que c'est un point central de la réussite de la construction de logements à bas coût écologique que de réduire la charge financière du foncier et la CUB a un rôle central dans la gestion du foncier sur notre agglomération, mais au-delà sur le SCOT et l'inter-SCOT.

Il estime qu'ils ont encore quelques jours pour réfléchir à cette question déterminante puisqu'elle sera évoquée au Conseil du mois de juillet. Il pense que chacun connaît évidemment la position du groupe écologiste sur cette question-là, et ils ne peuvent pas être d'accord et mettre en place une société publique locale pour changer de braquet sur le logement et ne pas être d'accord sur la mise en place d'un établissement public foncier local de périmètre au minimum de celui du SYSDAU et du SCOT. Il considère qu'il s'agit d'un dossier majeur et ils auront une responsabilité importante au mois de juillet.

**M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle qu'ils ont donc quelques semaines encore pour préparer ce dossier.

**Mme BOST** a bien entendu toutes les remarques qui ont été faites par ses collègues. Elle entend des remarques de satisfaction, peut-être aussi des remarques d'espoir et elle pense que **Clément ROSSIGNOL** a très bien évoqué ce qu'ils attendent de la SPL en particulier, de créativité sur les nouvelles formes d'habitat. Elle souligne qu'il y a aussi un point extrêmement important qui rejoint forcément la question du foncier, qui est celui de l'économie du logement, parce que l'idée aussi de la SPL, c'est de réfléchir à des modalités de faire, de façon à ce qu'on puisse rendre notre agglomération accessible au plus grand nombre. Elle précise qu'ils ont donc à travailler sur les bilans, sur tout ce qui constitue aussi le coût de sortie du logement, et en particulier, bien évidemment, la question foncière n'est pas complètement étrangère à ces problématiques. C'est un débat qu'ils auront effectivement dans quelques semaines.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met donc aux voix cette délibération en rappelant que le 9 juillet débute l'exposition « 50 000 logements ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. TURON****2012/6/ 70 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2011- Présentation**

**M. TURON** ayant présenté ce rapport, **M. le Président Vincent FELTESSE** rappelle qu'il y a le rapport du délégataire et celui fait par les services, et que pour les Conseillers qui le souhaitent, il y a des exemplaires papier à leur disposition dans la salle.

**M. GUICHARD** ne peut s'empêcher de penser en lisant ce rapport, que l'on approche de l'échéance prévue pour la révision de la gestion de l'eau. Il informe le Conseil des quelques éléments qui leur semblent déterminants aujourd'hui sur le rapport qui leur est présenté.

Sur la question du volume, les élus Communistes et Républicains notent une consommation stabilisée pour la cinquième année consécutive, cette stabilité s'effectuant dans un contexte d'une augmentation constante de la population, ce qui tend à montrer qu'ils sont sur un baisse tendancielle de la consommation des ménages.

Sur le prélèvement, qui est une question qui leur tient à coeur, celui-ci montre là aussi une stabilité, même s'il existe une légère augmentation dans l'éocène. Au vu des chiffres, ils restent convaincus que la CUB et le délégataire doivent continuer leur travail pédagogique en direction des populations afin de faire des économies d'eau, sans tomber dans la restriction ou la pénalisation. Ils estiment que ces chiffres attestent une vraie sensibilité de la population. Il souligne que l'épisode du perchlorate d'ammonium montre combien notre ressource peut être fragile et sensible aux aléas, et ils veulent répéter ici que, même s'ils ont réalisé de réels progrès quant aux prélèvements en nappe profonde, il leur faut passer à une autre étape. Il insiste sur le fait que le projet des nappes alluviales reste pour eux une priorité quant à la diversification de la ressource.

Malgré donc ces points positifs qu'il vient de développer, il ne peut passer sous silence une nouvelle fois que le contrat qui a été voté par les élus en 1992, est très favorable au délégataire, malgré ses avenants, celui-ci bénéficiant encore d'une augmentation tarifaire de 5,4 % au détriment des usagers. Voilà pourquoi la décision qu'ils ont prise ici en juillet dernier, d'aller vers une régie publique de l'eau à l'échéance 2018, est d'une portée considérable à leur avis, même si, pour des raisons de meilleure maîtrise de cette régie, ils doivent passer par l'étape DSP pour l'assainissement.

Mais que ce soit pour cette DSP assainissement ou la future régie, il considère que des critères essentiels doivent être mis en avant pour offrir une véritable rupture de gestion, et en premier lieu, la rentabilité financière ne peut guider un service public, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un bien vital comme l'eau. Le deuxième axe doit résider à leur sens, dans la maîtrise citoyenne de cette ressource et de sa gestion en lui permettant le contrôle total et permanent. Cette démarche, selon eux, doit être une boussole, là aussi permanente pour les services et pour les élus, car fondatrice de l'efficacité sociale et économique de cette régie.

Dans ce cadre d'efficacité, il pense qu'ils doivent assurer la totalité des acquis des principaux acteurs de cette gestion publique que sont les salariés qui porteront toute la qualité de ce service public, et c'est une des conditions majeures pour laquelle, chacun le sait, ils seront d'une extrême vigilance. La question des tarifs est pour eux essentielle, et ils la jugent comme une vraie réparation qui doit exister du préjudice qu'ont subi les usagers ces vingt dernières années.

Enfin, il ajoute qu'une telle politique publique de l'eau ne pourra trouver toute sa dimension, toute son ambition publique, qu'au travers d'un grand service public national de l'eau, mais,

là, bien entendu, cela les dépasse en termes de compétences immédiates de la CUB, mais en tant que compétences politiques, cela ne les dépasse pas, souligne-t-il.

Il estime que c'est bien là un chantier que la Gauche arrivée au pouvoir se doit d'ouvrir très rapidement, et ils sont totalement disponibles pour une telle ambition.

**M. CHAUSSET** précise que les Verts accueillent avec satisfaction un certain nombre de résultats réalisés notamment en termes de rendement du réseau où l'on est à 84 %. Il constate qu'il y a donc eu des améliorations, ainsi que de la réactivité de la part des services de la CUB et son délégataire pour faire face à la pollution au perchlorate. Cependant, il estime que quelques bémols sont à mettre en avant aussi, comme un taux de traitement des réclamations du délégataire insuffisant alors que ces dernières sont en diminution, mais également un manque de transparence encore constaté, notamment sur les charges du délégataire liées aux frais promotionnels notamment.

Sur ce dossier, un certain nombre de choses ont été dites, et que ce soit sur l'eau ou sur l'assainissement, il pense qu'ils sont sur une période transitoire sur certains points, et comme le procès du contrat de 1992 a déjà été fait à de multiples reprises, ils ne vont pas le refaire aujourd'hui, mais il croit que tous les stigmates de l'époque ont produit leurs effets, et il faut donc, bien sûr, revoir dans son ensemble un certain nombre de points. **Max GUICHARD** notamment appelle cela la rupture de gestion, mais les Verts se sont positionnés à plusieurs reprises sur un retour en régie, en tout cas en ce qui concerne ce dossier.

Il rappelle que l'année 2011-2012 a été particulièrement marquée par le dossier des pollutions, sur le secteur du quadrant nord-ouest par une première pollution qui est celle de l'ETBE, qui proviendrait d'une station service, en soulignant qu'il faut être très prudents sinon les avocats ont les « armes aux dents ». Il estime que ce dossier pénalise bien sûr la Communauté Urbaine et ses ressources, car a priori, il est parti maintenant dans un dédale juridique. Il évoque aussi bien sûr, le dossier de la pollution au perchlorate d'ammonium où sur un certain nombre de points, les services de l'État devraient rendre assez rapidement un diagnostic de l'ensemble de la zone. Il indique qu'un certain nombre de réunions ont lieu en préfecture, qu'il y a beaucoup d'incertitudes sur ce dossier, et il lui semble notamment que la SME, aujourd'hui groupe SAFRAN, avance à pas de loup sur ce dossier, selon les échos qu'il a, et en tout cas pas à la hauteur du problème. Il rappelle que la Communauté Urbaine a saisi la Justice, et il lui semble que sur ce dossier, il faudra sûrement passer la vitesse supérieure à un moment donné, et peut-être porter plainte contre X pour faire en sorte que la réparation soit faite. Il signale que 15 % de la ressource est indisponible et ils ne savent pas à quel prix ils vont s'en sortir, si ce n'est que ce sera sûrement très cher, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions, ou alors il faudra qu'ils abandonnent définitivement 15 % de leurs ressources.

Bien sûr, cela met plus en avant la nécessité de trouver des ressources de substitution, et il faut également que sur ce dossier qui avance plutôt à un pas de sénateur, maintenant qu'ils ont toutes les données du problème, les projets soient mis en oeuvre le plus rapidement possible, d'abord pour répondre aux exigences d'usage et ensuite, il va falloir qu'ils trouvent rapidement des solutions à l'horizon de 3-4 ans, ne serait-ce que par la perte des ressources qu'ils viennent d'avoir.

Sur ce dossier, ils ne rentreront pas dans le débat de telle ou telle solution, car globalement, cela a déjà été dit à plusieurs reprises par **Jean-Pierre TURON**, et ils auront besoin de l'ensemble des trois solutions qui sont à l'œuvre, d'autant qu'en dehors des problèmes de pollutions ou de préservation de la ressource, ils doivent aussi se préoccuper de l'agglomération dite « millionnaire » à l'horizon 2030-2035. Il souligne que les futurs millionnaires vont avoir soif, qu'il va falloir leur donner de l'eau, et ils ont donc là trois

enjeux qui sont la pollution à régler, la maîtrise et la préservation de la ressource, et la venue de populations supplémentaires. Il pense que l'ensemble des ressources qui sont projetées actuellement seront nécessaires et qu'il y a donc là une urgence.

Mais les études ont été faites, il y a une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a été mise en place et il précise à l'attention de Max GUICHARD que ces trois solutions qui sont préconisées aujourd'hui, alors qu'une dizaine de projets ont été étudiés, sont donc les trois meilleures qui sont ressorties du chapeau. On peut mettre des hiérarchies, des priorités, mais a priori, il estime qu'ils auront besoin de l'ensemble.

Enfin, sur l'assainissement et sur le dossier dont la presse s'était faite écho il y a quelque temps, notamment sur l'aéroport et sur l'enquête publique sur le bassin versant n° 3, il tient à dire ici sa satisfaction des réponses des Services de la Communauté Urbaine sur ce dossier qui ont pris une position ferme, qui ont regardé le dossier, et qui ont dit que cela ne convenait pas. Ils ont fait un courrier et il pense que cette attitude aura des effets positifs sur l'aéroport, mais aussi sur l'ensemble des autres entreprises, puisque la problématique environnementale doit être associée à celle du développement de l'emploi et de l'industrie.

M. TURON tient à bien préciser que la négociation aussi bien pour la révision quinquennale que pour le cahier des charges pour la nouvelle DSP Assainissement, était centrée sur la mise en place des meilleures conditions pour la création d'une régie, ce qui suppose beaucoup de préalables, en particulier sur la capacité de maîtrise technique des outils et notamment de tous les aspects informatiques, comme ils le verront en détail dans le prochain Conseil lorsqu'ils aborderont cette question.

En effet, parmi les points essentiels qui viennent d'être soulignés, que ce soit d'ailleurs avec une société privée ou une régie, il souligne que la nécessité de contrôle apparaît constamment. Il indique que concernant les ressources de substitution, il y a actuellement une série de contre expertises qui sont faites sur les trois projets, de façon à véritablement se reposer les questions par rapport au choix qu'on a déjà fait, pour voir quels sont les préalables des uns et des autres, et ceux qui sont plus faciles à lever que d'autres, et on devrait avoir les résultats à l'automne.

Concernant la question de justice et de réparation, et en particulier par rapport au perchlorate, mais aussi par rapport au produit ETBE, il y a une Communauté Urbaine qui, à son avis, fait le nécessaire et sera vigilante, parce qu'en effet, il ne s'agit pas que les usagers fassent les frais de ces pollutions, tout au moins dans leur globalité. Mais il fait observer qu'ils sont là sur une aventure juridique de très long terme.

Par ailleurs, il pense que ce que les services ont montré par rapport au dossier aéroport, prouve véritablement qu'on est vers une présence beaucoup plus précise de leurs services et de la Communauté urbaine en tant que telle.

M. le Président Vincent FELTESSE propose d'acter le rapport du délégataire.

## COMMUNICATION EFFECTUÉE

### M. FREYGEFOND

2012/6/ 33 Communauté Urbaine de Bordeaux - Compte de gestion du Receveur des Finances pour l'exercice 2011 - Avis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**M. le Président Vincent FELTESSE** invite le Conseil à confier la présidence à Claude SOUBIRAN, conformément au règlement, ce que le Conseil approuve à l'unanimité

**M. le Président Claude SOUBIRAN** remercie le Conseil pour cette désignation et invite le rapporteur à présenter le compte Administratif pour l'exercice 2011.

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 34 Compte Administratif de l'exercice 2011 - Approbation.**

**M. FREYGEFOND** donne communication du contenu du Compte Administratif 2011 au travers d'un diaporama.

Puis il en profite pour bien évidemment remercier les services, et plus particulièrement le service des Finances pour la préparation de ces documents budgétaires, et il exprime à cette occasion une pensée pour M. Alain Boudeau, le directeur des services des Finances, qui vient de prendre sa retraite.

Il propose d'ajouter le tableau des principaux domaines d'interventions en 2011 au compte rendu du PV de cette séance avec les différentes évolutions depuis 2009 sur les principaux domaines de compétences de l'établissement communautaire. (v/ pj)

**M. BOBET** précise concernant ce compte Administratif 2011, que le premier constat qui est récurrent depuis dix ans, est la très bonne santé financière de la CUB, plusieurs indicateurs majeurs appuyant cette affirmation, et tout d'abord le ratio d'encours de la dette sur les recettes fiscales, alors que celui-ci est considéré comme critique s'il dépasse trois ans, et qui ressort à 1,37 année pour 1,5 en 2009 et 1,7 en 2008.

Il souligne que le deuxième indicateur, le ratio de capacité d'épargne qui est plus complexe et correspond au rapport entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, et qui plus il est faible, meilleur il est, est le plus faible depuis 2006 (68% en 2011 pour 70% en 2010 et 72% en 2009). Quant à l'épargne nette qui représente l'autofinancement, elle est en légère augmentation, soit près de 32 % des recettes réelles de fonctionnement contre 30 % en 2010 et 28 % en 2009. Enfin, il note que la capacité de désendettement ressort en budget consolidé à 1,39 année, en constante progression depuis 2008 où ils étaient à deux années. Il ajoute que le résultat net, après prise en compte des restes à réaliser (recettes et dépenses), s'élève pour le budget principal à 55,56 M€, en augmentation de 14 % par rapport à 2010 et 92-95 M€, tous budgets confondus. Il rappelle que c'est cet excédent, véritablement disponible, qui permet à la CUB de dégager des marges de manoeuvre pour réduire, par exemple, les prévisions d'emprunts, et ce n'est pas neutre du tout dans la période où l'on se trouve. Puis il évoque les grandes masses du compte Administratif 2011 qui font apparaître en recettes, une augmentation de 8 % par rapport à 2010, c'est-à-dire 113 M€ à 1,548 milliard pour 1,435 milliard. Certes, depuis la disparition de la TP, les dotations de compensation de l'État pèsent pour 55,51% de l'ensemble fiscal dotation là où elles représentaient 37 % en moyenne sur la période 2007-2010, ce qui les rend plus dépendants de l'État, mais il invite à reconnaître que la CUB n'y a pas perdu du tout à ce jour. Il relève ensuite que dans les dépenses qui ont augmenté de 3,7 %, celles liées au personnel restent raisonnables, puisque évoluant de 2,35 % pour 4,58 % en 2010.

Il souhaite formuler trois remarques pour conclure, la première étant que si la situation financière de la CUB reste cette année encore excellente, il convient de ne pas oublier que ceci est dû en grande partie au décalage de la troisième phase du tramway, même si elle

est mise en réserve sur le budget annexe transports à hauteur de 95 M€ qui seront portés dans le résultat de clôture 2011.

Comme deuxième remarque, il souligne que le taux de consommation des crédits reste bas à 53,27 %, et ils sont donc loin des 64 % en 2007.

Enfin, s'agissant des transports, si les comptes de Tbc sont en progrès, il constate que le déficit global recule de près de 1 M€, passant de 106,5 à 105,5 et il convient à son avis, d'indiquer que les pénalités augmentent de 66,80 %, étant en 2011 de 8,6 M€ pour 5 M€ en 2010. Il pense que le renouvellement de la délégation impliquera donc certainement un retour à la réalité des recettes, car pour l'emporter, le délégataire a manifestement surestimé leur progression, ce dont ils parleront très bientôt.

**M. ASSERAY** indique que les Verts tiennent d'abord à féliciter **M. FREYGEFOND** et le service des Finances de la Communauté Urbaine, sous l'autorité de M. Haget, et à partager aussi sa pensée pour M. Boudeau. Suite à la présentation du Compte Administratif qu'ils approuveront sans restriction, ils constatent les éléments suivants à la lecture des comptes agrégés ; certes un volume de recettes et de dépenses réelles qui dépassent pour la sixième année consécutive le milliard d'Euro, démontrant si besoin était, le rôle d'acteur économique majeur que la Communauté Urbaine de Bordeaux a au service du développement local et de l'emploi. Concernant les recettes réelles de fonctionnement qui, si elles font apparaître en première lecture un montant légèrement brut inférieur à celui de 2010, il faut plutôt se pencher à son avis, sur le montant de recettes réelles hors produits de cession, beaucoup plus révélateur sur la réelle gestion de la CUB qui fait apparaître ce compte comme le plus élevé depuis 2001, avec une évolution hors produit de cession par rapport à 2010 de plus de 4,64 %, pour 2,73 % en 2010.

Au travers de ces chiffres, il constate quand même qu'une grande partie de cette augmentation de recettes de 42,4 M€ provient du versement transports qui, comme cela a été évoqué par le rapporteur, a évolué de près de 19 M€ du fait de l'augmentation du taux de 1,8 à 2 %, et du dynamisme des bases, sinon l'évolution de leurs recettes, malgré les compensations de l'État, aurait baissé par rapport à 2010. Il souligne que la nouvelle fiscalité professionnelle et le changement de structure de recettes, se traduisent donc par un fort recul du produit fiscal (- 29 %, soit près de 109 M€), et en 2011, la part des produits fiscaux dans leurs recettes réelles de fonctionnement, hors produits de cession, ne représente que 27,75 %, alors qu'en 2009, leur produits fiscaux correspondant à la taxe professionnelle d'alors, représentaient 41,4 %. Il précise que les contributions directes et les compensations fiscales, hors la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, représentent effectivement 37,5 %, et 45 % si on rajoute la TEOM. Dans l'ensemble, fiscalité, contributions directes, plus les dotations (DCRTP, FJIR, DGF, DGFC) représentant environ 562 M€, il observe en effet que la part fiscalité ne représente que 44,5 % du total, et la part dotation 55,5% et donc que l'indépendance financière de la CUB a fortement baissé.

Face à ces recettes, il estime qu'on peut mesurer la qualité de gestion de la CUB par ses dépenses, et d'abord celles de fonctionnement qui sont globalement très bien maîtrisées, puisque après les retraitements des résultats antérieurs, les dépenses exceptionnelles de redistribution, provisions, dépenses, etc, comme par exemple aussi les dépenses de la fourrière, montrent une progression plus faible que les années antérieures à + 1,35 %, pour 2,41 % en 2010, 2,30 % en 2009, et 3,93 % en 2008.

Les faits à signaler qui témoignent de cette bonne gestion sont à son avis, la dépense courante des services qui évolue après retraitement de - 0,25 % en 2011, l'évolution des dépenses de personnel que signalait **M. BOBET** ayant effectivement fortement ralenti avec + 1,72 % en 2011, et non 2,35 % puisqu'il faut enlever les agents de la fourrière. Il fait remarquer qu'il se situe très en deçà de la moyenne constatée sur la période 2001-2011 qui

était de 4,35 % annuelle, et même si comparaison n'est pas toujours raison, il faut signaler que l'évolution est inférieure à la moyenne des communautés urbaines qui en 2011, était de 3,1 %. Il fait aussi remarquer que le poids des charges de personnel par habitant sur le Communauté Urbaine est de 159,10 € par habitant en 2011, pour 157,39 en 2010, et nettement inférieur à la moyenne globale des communautés urbaines qui est de plus de 190€. Il fait constater aussi un niveau d'investissement de 371 M€, ce qui constitue en effet le meilleur millésime depuis 2008, ce qui représente à son avis un fait à signaler, car hors tramway, le montant est quand même de 342 M€ soit le plus fort montant depuis 2001 hors tramway, et ceci toujours dans un environnement aussi peu favorable.

Par ailleurs, comme signalé, l'encours de la dette qui est de 15 M€, continue de refluer du fait de peu d'emprunts nouveaux en 2011.

Pour finaliser tout cela, il relève des indicateurs financiers qui, fin 2011, restent bons même si ceux-ci ne reflètent pas toutefois l'intégralité des engagements souscrits avec l'arasement du décalage existant entre les réalisations sur le terrain et leur traduction dans les comptes, mais on peut constater que les taux d'épargne gestion brut et net, sont encore en progression en pourcentage des recettes de fonctionnement hors produit de cession, passant à 29,84 % en 2010, à 31,63 % en 2011, ce qui leur donne plus de 303 M€ d'épargne disponible. Il indique que le ratio de capacité de désendettement ressort en budget consolidé en tenant compte des emprunts reportés fin 2011 à 1,75 année contre 2,26 en 2010, mais si le ratio en cours de dette par rapport aux recettes fiscales a augmenté et ressort à 1,82, cela provient de la baisse de leurs ressources fiscales propres.

Il estime que ce Compte Administratif présente ainsi le meilleur résultat net depuis 2001 avec un excédent d'actifs utilisable de 55 M€, en augmentation de 14,05 % par rapport à 2010, et dans le contexte actuel de difficultés à trouver des financements auprès des banques, ce résultat leur permettra d'atténuer un peu leur besoin d'emprunt.

En conclusion, il souligne que ce compte Administratif 2011 démontre que la CUB ayant allié le dynamisme de la taxe professionnelle unique à une gestion rigoureuse, dispose aujourd'hui d'une situation financière saine, confirmée par ces indicateurs économiques et financiers, ceci après les grands aménagements effectués comme le tramway. Mais avec la réforme de la taxe professionnelle et les désengagements de l'État qui ont été masqués cette année par les compensations, il est fort à craindre à son avis, que le nouveau panier de ressources de la Communauté Urbaine aura, au mieux, une évolution moins dynamique mais surtout dépendante d'un État endetté et désargenté. Il considère qu'ils doivent donc optimiser leurs nouvelles ressources, même si, comme la taxe d'habitation dont le taux est gelé, leur marge de manœuvre est réduite. Il estime qu'ils seront donc contraints de continuer à maîtriser fortement leurs charges de fonctionnement, et la programmation de leurs investissements, en faisant des choix douloureux pour certains. Il rappelle qu'ils ont encore un PPI pendant trois ans de 3 milliards qui est dans les comptes, sachant que de 1995 à 2011, soit 17 ans, leur montant total d'investissement était de 4,7 milliards, et qu'il leur faut en trouver encore 3 d'ici la fin du PPI. Il souligne que la nouvelle donne fiscale pour 2011 en plus, a ouvert des perspectives différentes qui les rendront attentifs aux thématiques comme la péréquation, avec la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation horizontale dont un spécifique, le bloc communal, par lequel devrait transiter de manière progressive jusqu'à 2 % des recettes fiscales. Il pense que la mise en place de ce fonds va donc renforcer le rôle de la CUB, puisqu'elle sera chargée de la répartition de ce fonds entre les communes membres. Il craint que ce Compte Administratif 2011 soit à marquer d'une pierre blanche et qu'il soit le zénith de la gestion communautaire, car les années qui viennent vont être difficiles, et il est peu probable qu'ils présentent un Compte Administratif d'aussi bonne facture dans les années à venir. Il considère que les facultés

d'adaptation de la Communauté seront donc mises à l'œuvre pour faire face aux défis qui les attendent.

Ludovic FREYGEFOND ayant félicité tout à l'heure les services, M. ANZIANI voudrait à son tour féliciter Ludovic FREYGEFOND et évidemment aussi les services qui ont fait ce travail tout à fait remarquable. Il tient à les féliciter, parce que, comme cela vient d'être dit, la gestion est tout à fait excellente dans une conjoncture qui, elle, était particulièrement difficile et effectivement, avec une perte du pouvoir financier de la Communauté Urbaine qui ne peut que les inquiéter, car ils deviennent de moins en moins indépendants financièrement et de plus en plus dépendants de l'État. Il souligne que c'est une question qui est aujourd'hui sur la table de travail du Gouvernement.

Il tient à les féliciter aussi parce que, comme chacun l'a dit, ils sont dans une année record, l'investissement 2011 étant à un niveau record par rapport à 2008, mais en réalité, si on enlève les dépenses du tramway, c'est un record par rapport à l'année 2001 et il a regardé lui aussi ce que font les autres communautés urbaines, et remarqué que le poids la CUB représente 12 à 13 % des investissements des intercommunalités de ce pays.

Le deuxième point dont ils peuvent se satisfaire est à son avis qu'il n'est pas si simple de maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais que cela a été fait d'une façon importante (+ 1,35 %), c'est-à-dire qu'on réduit presque de moitié l'augmentation par rapport à l'année dernière. Il souligne que ce n'est pas simple, parce qu'ils savent tous dans leurs communes qu'il y a des choses sur lesquelles ils n'ont aucune maîtrise, et évidemment, quand le prix de l'eau augmente, quand celui de l'électricité et d'autres matières premières augmentent, ils sont obligés de les constater et donc de faire des réductions plus importantes sur d'autres chapitres qu'ils peuvent contrôler. C'est le cas sur les dépenses de personnel qui ont augmenté de 2,35%, et là aussi, il a noté qu'ils font mieux que le reste de la France qui est sur une moyenne de 3,1 %. Il tient à indiquer très nettement que ce n'est pas en soi un motif de satisfaction, le but n'étant pas de réduire les dépenses de personnel pour réduire, mais de continuer à conserver la qualité du fonctionnement et celle des prestations que leurs services peuvent fournir, mais le but évidemment c'est aussi de faire en sorte que cette masse salariale ne vienne pas impacter trop directement celle des dépenses, puisque cela impacterait la fiscalité. Il considère que c'est une bonne maîtrise, d'autant plus redoutable aussi que le Glissement Vieillesse Technique à lui tout seul, doit faire un peu plus de 1 % et presque 2 %. Il fait observer que l'exercice est évidemment redoutable.

En troisième point, il croit qu'il faut souligner le maintien d'une dotation de solidarité qui continue d'augmenter de 3,5 % cette année, soit moins que les grandes années qu'ils ont connues, mais dans le climat de difficultés financières d'aujourd'hui, que la Communauté Urbaine continue à manifester sa solidarité d'une façon très concrète est tout à fait à souligner.

Enfin sur la dette, il indique qu'ils sont très attentifs dans toutes les collectivités à réduire le montant d'endettement, car ils connaissent les conséquences particulièrement dommageables d'un endettement excessif pour les prochaines années. Il estime qu'ici, à la Communauté Urbaine, ils montreront l'exemple avec une dette en recul.

Tout cela aboutit à un excellent résultat, comme M. ASSERAY vient de le signaler. Il pense que la dernière partie de présentation du Compte Administratif qui a été repris tout à l'heure par le Vice-Président, est aussi à pointer, car il y a une inquiétude devant eux, bien qu'ils soient pourtant dans une bonne gestion, sachant que demain, il y aura des investissements encore plus importants, que les ressources financières resteront stables, et également que leurs besoins de financement qui pourraient être satisfaits par l'emprunt, rencontreront des difficultés. C'est pour cela qu'il partage tout à fait l'analyse de leur Vice-Président quant à la nécessité de mettre en place une agence de financement des investissements locaux.

**M. GALAN** précise que sur plusieurs aspects, ce Compte Administratif leur donne quelques satisfactions et ils l'approuveront, car les 371M€ que cet établissement a investis en 2011 dans le logement, les transports, la voirie ou la politique de l'eau représentent des sommes utilement employées, productrices de mieux vivre pour leurs concitoyens, et constituent des investissements bien utiles aussi à la résistance sociale et économique de nos territoires face à la crise qui fait beaucoup de dégâts. Les élus Communistes et Républicains estiment que la CUB joue donc un rôle en n'obéissant pas aux injonctions de rigueur, voire d'austérité, auxquels sont soumis les peuples européens.

Ils notent quelques bémols cependant, comme la trop forte proportion de dépenses budgétées mais non engagées, ou encore la part trop grande de désengagement de l'État dans ses investissements. Ils considèrent que les 14 M€ déversés dans la LGV auraient, par exemple, pu être bien utiles dans d'autres domaines si l'État avait pris toute ses responsabilités, de même que les 6 M€ versés au titre du développement économique qui demandent à être regardés à la loupe, et leur groupe continuera d'intervenir afin que l'argent public serve au développement, et non à des opérations d'enfumage. Ils se demandent si ce n'est pas le cas par exemple chez Ford, ou à la Caisse d'Épargne qui réclame 100 000 € en 2006 pour s'installer à Mérignac, et annonce six ans plus tard son intention de déménager sur Euratlantique. Au titre du développement économique, ils réitèrent avec force leur volonté de voir se concrétiser la conférence bancaire, économique et sociale, que cette assemblée avait actée, et il s'agit en effet, pour la puissance publique, de pousser les banques à faire leur métier de financement de l'économie, sinon la CUB et les collectivités locales seront cantonnées dans des rôles de guichet au service des projets plus ou moins justifiés et plus ou moins réalisés.

Enfin, ils s'associent au rédacteur du rapport qui s'inquiète quant à l'avenir des finances de cet établissement, et ils rappellent une fois encore, qu'il ne saurait être question d'en rabattre sur les ambitions pour cette agglomération, et puisque la situation de leur endettement s'est améliorée, le recours à l'emprunt ne doit pas être une difficulté et la conférence bancaire doit les y aider.

Ils estiment qu'ils doivent aussi en appeler au nouveau Gouvernement afin qu'il cesse la politique d'étranglement des collectivités locales qu'a menée le précédent Gouvernement, et qu'il leur faut trouver de véritables marges de manoeuvre à partir de la fiscalité des entreprises, et que de même, les dotations de compensation de l'État doivent cesser de baisser.

Il faut donc observer qu'il s'agit, comme on l'aura compris, d'une approbation offensive pour leur groupe, en partageant l'idée que le plus dur reste à venir, mais que pour l'affronter, c'est l'ambition au service des habitants de la CUB qui devra guider leurs choix.

**M. FREYGEFOND** revient sur ces interrogations, et notamment sur la remarque de **Patrick BOBET** sur le taux de consommation des crédits, et fait remarquer qu'il reparte à la hausse et dépassent à nouveau les 50 % (53 %) et qui correspond aussi au niveau des investissements qu'ils ont mandatés cette année. Il progresse et il pense que normalement, ils devraient continuer de progresser, car il y a une montée en puissance sur les mandatements sur la troisième phase et sur le pont Bacalan-Bastide.

Enfin, sur les remarques de **Bruno ASSERAY** concernant la juste programmation de leurs investissements, il annonce qu'à la rentrée, ils vont tenir leurs conférences budgétaires. Il a déjà pu faire un premier point avec les services, et il faudra faire des choix, mais ils seront encore difficiles cette année puisqu'ils font chaque fois un arbitrage sur 400 à 500 M€. Il peut leur annoncer qu'ils iront bien au-delà sur les arbitrages, et vont sans doute arbitrer sur

800 M€ pour le prochain PPI, dont il rappelle qu'il est de 2,2 milliards actuellement, mais cela sera l'objet d'un travail en commun avec l'ensemble des Vice-Présidents au mois d'octobre. Il appelle aussi à la responsabilité de ses collègues Vice-Présidents, car il ne sert à rien de trop programmer s'ils ne sont pas en capacité de pouvoir mandater, et comme le dit son collègue M. GAÜZERE, d'avoir les yeux plus gros que le ventre.

Il termine en remerciant M. GALAN et le groupe communiste pour l'approbation offensive de ce Compte Administratif.

**M. le Président Claude SOUBIRAN** ayant fait observer que M. le Président Vincent FELTESSE était sorti, met aux voix ce Compte Administratif, et constate qu'il recueille l'unanimité.

M. le Président Vincent FELTESSE ayant regagné la salle, **M. le Président Claude SOUBIRAN** lui annonce que le compte Administratif pour l'exercice 2011 a été adopté par 119 voix Pour, aucune voix Contre ni Abstention. Il lui adresse les félicitations du Conseil de la Communauté et tient aussi à remercier Monsieur le Vice-Président et ses services financiers qui ont participé à la réalisation de ce budget.

**M. FELTESSE** le remercie, ainsi que les services de la CUB et le Vice-Président, et reprend la présidence de la séance.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour : 119 voix

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 35 Exercice 2012 - Budget Principal et Budgets Annexes - Affectation des résultats constatés au Compte Administratif 2011 - Décision - Adoption.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. FREYGEFOND**

**2012/6/ 44 Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) détermination de la répartition du prélèvement entre la Communauté urbaine de Bordeaux et ses communes membres, évolution de l'enveloppe consacrée à la Dotation Communautaire de Croissance et de Solidarité (DCCS) – Décision**

**M. FREYGEFOND** présente le rapport et rappelle que les simulations font apparaître que ce fonds va monter progressivement les années suivantes, et on verra si le législateur revient sur ce prélèvement qu'il qualifie encore une fois, à titre personnel, d'attaque en règle contre les Collectivités territoriales.

**Mme MELLIER** fait observer que les collectivités territoriales viennent de traverser une période de chamboulement fiscal intense avec pour conséquence, comme chacun en convient désormais, un accroissement de la dépendance de leurs budgets vis à vis des dotations d'État et une moindre autonomie de décision sur la fiscalité des entreprises notamment. Conscient des inégalités que génère ce système, elle souligne que le législateur a bien été obligé de mettre en place une méthode de correction de celles-ci, et c'est ainsi qu'est né, à l'automne dernier, le fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Elle indique que dans son affichage, le principe de ce FPIC peut paraître indiscutable puisqu'il s'agirait de mettre en place une correction entre les communes elles-mêmes, en estimant qu'il est juste de prendre aux communes ou regroupement de communes dites riches pour les donner aux pauvres. Une belle intention qui se confronte à une réalité plus complexe, à son avis, car après un premier rejet par le Sénat, ce fonds a été l'objet de négociations afin de créer le moins de mécontentements possibles, mais le résultat reste inchangé, et alors que leurs communes et agglomérations ont été priées de se priver de ressources importantes, il leur est aujourd'hui demandé de se répartir les miettes entre elles. Ainsi notre agglomération est ponctionnée de 1,3 M€ cette année, et elle insiste sur le fait que selon les simulations effectuées, elle pourrait l'être de presque 9,5 M€ en 2016, soit 13€ par habitant, et en l'état, on ne voit pas en quoi ce fonds répare une quelconque inégalité puisque bien qu'épargnées par la ponction, les villes les plus défavorisées de l'agglomération, celles de la rive droite, seront bel et bien impactées par la réduction des moyens disponibles à la CUB.

Les élus Communistes et Républicains font remarquer que non seulement la Justice n'est pas au rendez-vous, mais que ce sont toujours les mêmes, les habitants par leurs impôts, qui sont mis à contribution, et pendant ce temps, grâce à cette réforme injuste, le monde économique continue d'échapper à la solidarité territoriale. Prenant en compte le changement de majorité parlementaire, ils estiment indispensable et urgent l'abandon de cette péréquation, même rafistolée. Ils demandent que la solidarité entre les territoires soit au coeur d'une réforme fiscale qui intègre de nouveau la création de valeur ajoutée par les salariés dans les entreprises.

C'est là qu'est la véritable richesse à se partager, et pour toutes ces raisons, ils s'abstiennent sur cette délibération.

**M. ANZIANI** vient d'entendre **Mme MELLIER**, et déclare être d'accord avec elle sur de nombreux points, et d'abord parce qu'elle a souligné avec raison que c'est un mécanisme nécessaire, puisque la péréquation horizontale, comme on le voit bien, permet de remédier à des inégalités territoriales profondes dans l'ensemble de notre pays. Mais il estime qu'elle a également raison sur un second point qui est que le mécanisme mis en place dans la Loi de Finances dernière avait une certaine perversité, puisqu'il permettait par le jeu des strates démographiques, de voir des communes riches dans une intercommunalité pauvre bénéficier d'un reversement, alors qu'une commune pauvre dans une intercommunalité riche pouvait se voir prélevée. Il souligne qu'il y avait quelque chose de choquant.

Il indique que le Sénat a fait un gros travail pour essayer d'améliorer, notamment de supprimer les strates démographiques, pour revenir à d'autres types de mécanismes. Ils ont demandé et obtenu qu'en septembre prochain, il y ait un rapport d'évaluation de ces mécanismes de péréquation horizontale, et donc de correction de ces effets négatifs. Il considère qu'il faut avoir une certaine prudence aujourd'hui. Il ajoute quand même que les quelques corrections qui ont été apportées aboutissent, dans le tableau qui est présenté à la dernière page, à voir que les communes de la rive droite les plus pauvres (Cenon, Floirac, Lormont), et en tout cas les plus pauvres au sens que donne la loi, n'auront pas de prélèvement. Il insiste sur le fait que c'est zéro pour Cenon, zéro pour Floirac et zéro pour Lormont. Il y a déjà eu un effort de fait dans une sorte d'égalité, et il croit qu'il faut aller vers cette péréquation horizontale avec le maximum de sagesse et d'équilibre. Il pense qu'ils pourront y aboutir dans l'année qui vient.

**M. GUICHARD** adresse un petit clin d'oeil au sénateur **ANZIANI** qu'il se permet d'interpeller, ce qu'il ne fera pas à **M. le Président** qui va devoir attendre un mois pour qu'il l'interpelle sur ces aspects-là. Il entend bien que, selon **M. ANZIANI**, la péréquation horizontale est

nécessaire, mais il tient à lui dire sincèrement, à partir des informations qu'il a depuis ce matin, qu'il aimerait bien qu'elle existe entre les revenus financiers et le SMIC.

**M. ANZIANI** voudrait dire à **Max GUICHARD**, qu'à son avis, il y aura une péréquation aussi puisque celui-ci sait très bien qu'il manque 10 milliards pour boucler le budget et que ceux-ci vont justement être trouvés par des mécanismes de justice fiscale.

**M. le Président Vincent FELTESSE** met aux voix cette délibération.

### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le groupe des élus Communistes et  
Républicains s'abstient

### **M. D CAZABONNE**

#### **2012/6/ 18 Collecte et traitement des ordures ménagères - Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2011 - Présentation**

**M. Didier CAZABONNE** ayant présenté le bilan de l'année 2011 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, **M. FEUGAS** rappelle que le Grenelle de l'Environnement s'est fixé comme objectif majeur de réduire la production de déchets. Il estime que la politique de la CUB en ce domaine est plutôt satisfaisante, les résultats atteints en 2011 étant inférieurs à ceux préconisés par le Grenelle.

La lecture de ce rapport appelle cependant quelques remarques de la part des élus Communistes et Républicains. Ils relèvent à propos de la démarche participative citoyenne, que la CUB souhaite initier une réflexion de fond sur la politique de gestion durable des déchets. Ils estiment l'intention louable, mais dans la liste des acteurs concernés et invités à se joindre à cette démarche, les professionnels ne sont pas cités. Ce n'est pas la première fois qu'ils pointent un tel manque. A propos de la redevance spéciale, ils constatent que son produit depuis quatre ans stagne à hauteur de 2,9 M€, ne progressant que de 0,82 % en 2011. Ils ont déjà alerté sur ce point, et une étude commandée par la Communauté l'avait conforté en son temps, à savoir que l'on perd là des ressources potentielles, d'autant que dans le même temps, alors que des professionnels échappent à la redevance spéciale, les établissements d'enseignement public (lycées, collèges) ne bénéficient d'aucun abattement. Ils pensent que le législateur doit modifier les distorsions entre le public et le privé.

A propos des machefers, le traitement et la valorisation de ceux-ci continuent d'évoluer significativement, et ayant, à maintes reprises, porté des propositions en ce sens, cette amélioration les satisfait. Toutefois, ils regrettent toujours qu'un projet de plateforme de maturation en bord du fleuve n'ait pu voir le jour sur l'agglomération, la structure existante actuellement, de par son éloignement, générant une circulation de camions et donc de la pollution. Aussi maintiennent-ils leur volonté de voir reprise l'étude d'une plateforme de maturation en lien avec l'utilisation de la Garonne.

**Mme CURVALE** rappelle qu'en 2011, la CUB a décidé de tourner la page du plan TRIVAC qui date de 1993, et donc de commencer à écrire un nouveau plan déchets pour la période 2012-2016 qui a commencé par une démarche de participation citoyenne, qui a abouti à un

Livre Vert récemment, et qui se poursuit sous la forme d'atelier pour le programme local de prévention des déchets.

Les Verts saluent cette volonté d'améliorer la gestion des déchets et de vouloir s'inscrire dans le respect des objectifs du Grenelle, mais ils tiennent à alerter sur quatre points et, eu égard à l'heure tardive, elle ne développera plus spécialement que le premier point, les autres pouvant faire éventuellement de la part de leur groupe, l'objet d'un courrier qu'ils adresseront à M. le Président.

La phase de concertation s'achève, comme elle vient de le rappeler, et on a un Livre Vert qui met en évidence l'opinion controversée que susciterait la mise en place de la tarification incitative, point sur lequel elle va donc insister le plus. Elle souligne qu'il est rappelé dans ce Livre Vert que c'est une mesure phare du Grenelle qui donne la possibilité d'expérimenter pendant trois ans la mise en place d'une part variable incitative avec différentes modalités possibles (au poids, au volume, etc.), dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle fait remarquer que la loi de Finance 2012 a précisé les conditions de mise en oeuvre d'une part variable incitative dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle précise que lors de la concertation, il a été mis en évidence la nécessité de faire de la pédagogie, d'un débat, de mieux informer sur ce que sont ces tarifications incitatives, et on ne peut pas nier non plus qu'une bonne partie des participants concertés se sont plutôt révélés défavorables à la mise en place de ce type de tarification. Cependant, on peut pointer aussi à son avis, des contradictions dans l'enquête qui a été réalisée préalablement au Livre Vert, 43 % des personnes interrogées se disant favorables à la facturation au poids ou en nombre de passages. C'est quand même un pourcentage significatif, mais pourtant, elle constate que seulement 38 % seraient favorables à une tarification incitative, ce qui est pourtant la mise en oeuvre d'une facturation au poids ou au nombre de passages. Elle note également que dans le Livre Vert, la position du Conseil de Développement Durable est globalement favorable à la mise en place de ce type de tarification, à condition bien entendu, de traiter le volet social, ce qui est indispensable.

Elle indique que les ateliers qui sont engagés pour le Programme Local de Prévention des Déchets, ne vont pas traiter a priori de la question de cet outil de la tarification incitative qui a été conçue pour faire baisser la production des déchets et favoriser le tri. Les Verts demandent donc instamment tant qu'il est encore temps, avant que ceux-ci ne se déroulent, que chaque atelier intègre cette question de l'outil de la tarification incitative en favorisant le débat et en faisant le maximum de pédagogie autour, de sorte que le Programme Local de Prévention des Déchets puisse préparer cette expérimentation pendant les trois ans de la mise en place d'une tarification incitative.

Puis elle cite donc les trois derniers points pour rappel ; elle précise que le suivant était l'articulation avec le plan départemental des déchets. Son collègue a fait allusion au traitement des machefers, mais elle signale qu'actuellement, il n'y a pas de recherche d'un site sur leur territoire, et on les envoie à Bédenac, ce qui est en contradiction avec le Plan Départemental de Gestion des Déchets qui leur demandait de rechercher une solution pérenne sur leur territoire.

Elle indique que le troisième point est la fermeture anticipée de l'usine d'incinération de Cenon pour laquelle aucune étude n'est toujours programmée bien qu'ils aient décidé en Conseil de Communauté de réfléchir à sa fermeture anticipée avant 2020. Ils en viennent à se demander si même en 2020, toutes les conditions seront désormais réunies pour la fermeture de cette usine d'incinération.

Le dernier point, souligne-t-elle, c'est le projet de doubler la capacité de la plateforme de compostage de la Grande Jaugue, et ils avaient émis leur désaccord avec le choix technique qui a été fait pour cette plateforme, et d'autres pistes peuvent être étudiées, notamment des petites unités de compostage plutôt qu'une grande plateforme, proposer un

service de broyage des déchets verts dans différents secteurs de la CUB destinés aux particuliers, ce qui se fait par exemple sur Rennes Métropole, et inciter les producteurs de déchets verts à utiliser les déchets en paillage ou à les composter sur place.

Pour conclure, ils appuient, bien entendu, leur engagement dans le Programme Local de Prévention des Déchets, et ils redemandent instamment qu'ils soient aussi l'occasion d'un véritable débat sur sa tarification incitative.

**M. MOULINIER** souligne que le rapport de cette année 2011 montre qu'il y a une bonne qualité dans le traitement qu'ils font des déchets. Il voudrait simplement rappeler que depuis 1993 où ils ont été les pionniers au niveau de la mise en place du tri sélectif d'une collectivité de cette importance, ils ont toujours montré qu'ils étaient attentifs, et que cet aspect-là des choses les importait. Il ne doute pas que le plan déchets qui va venir sera de la même veine, et que la tarification incitative qui semble être l'aspect le plus important de toutes ces discussions, sera appréhendée au mieux et qu'ils en sortiront avec les avantages pour tout le monde.

**M. Didier CAZABONNE** précise ne pas pouvoir répondre grand chose à ce qui a été dit parce que ce qu'il a présenté aujourd'hui est le bilan de l'année 2011, alors que ce que ses collègues viennent d'évoquer, à part **Maxime MOULINIER**, ce sont les perspectives de 2012. Il estime qu'il s'agit d'un autre débat qu'ils pourront avoir et sur lesquels il a un certain nombre d'accords ou de désaccords, mais il rappelle n'avoir fait que présenter 2011. Il voudrait au passage remercier quand même **Laure CURVALE** et **Maxime MOULINIER** pour leur implication dans le Plan Local des Déchets pour l'un et pour l'autre lors du forum qui s'est tenu en 2012, et qui a abouti, en effet, à l'édition du petit Livre Vert sur les déchets.

## COMMUNICATION EFFECTUÉE

**M. le Président Vincent FELTESSE** indique qu'ils en ont donc fini avec cette séance et qu'un buffet les attend au niveau T1. Il les remercie et les invite à prendre des forces pour le 13 juillet, avant de lever la séance à 12 h 45.

Le Secrétaire de séance

M. LAMAISSON

## Annexe

# Principaux domaines d'intervention en 2011



	2011	2010	2009	% dans total 2011	% dans total 2010
Transports	61 233 924,51	16 968 167,00	35 639 128,30	16,50%	5,38%
Voirie & ouvrages d'art	<b>123 933 750,65</b>	131 267 489,14	97 953 880,44	33,40%	41,64%
Asst EU/EP	<b>73 966 785,93</b>	64 067 487,30	30 990 374,81	19,93%	20,32%
Urb/Pol. Ville/habitat	<b>67 760 706,57</b>	49 127 665,27	56 822 695,49	18,26%	15,58%
Dévelop° économique	6 223 024,62	11 550 078,85	8 282 952,16	1,68%	3,66%
<b>Total 5 rubriques</b>	<b>333 118 192,28</b>	<b>272 980 887,56</b>	<b>229 689 031,20</b>	<b>89,78%</b>	<b>86,59%</b>
<b>Total Général</b>	<b>371 054 583,99</b>	<b>315 268 649,31</b>	<b>302 640 471,45</b>		